

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO



RAPPORT DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST(CEDEAO) AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Coordination:

Lassané KABORE, Directeur de la Surveillance Multilatérale

Equipe de rédaction:

Nelson MAGBABEOLA, Chargé de Programme Principal, Secteurs Monétaire et Extérieur

Gideon GBAPPY, Chargé de Programme Macroéconomie

Kouenkoun MILLOGO, Macroéconomiste, Consultant

Degol MENDES, Macroéconomiste, Consultant

ABUJA, Juillet 2011

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
INDICE DES GRAPHIQUES	3
INDICE DES TABLEAUX	4
ABREVIATIONS – ACRONYMES	5
RESUME ANALYTIQUE	6
INTRODUCTION8	
I. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL	9
1.1. CROISSANCE ECONOMIQUE MONDIALE	9
1.2. INFLATION ET CHÔMAGE	10
1.3. FINANCES PUBLIQUES	10
1.4. SECTEUR EXTERIEUR	10
1.5. COURS DES PRINCIPALES MATIERES PREMIERES	11
II. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CEDEAO	13
2.1. EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)	13
2.1.1. Evolution du PIB dans la ZMAO	13
2.1.2. Evolution du PIB dans l'UEMOA	14
2.1.3. Evolution du PIB au Cap Vert	14
2.2. INFLATION	15
2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	15
2.3.1. Situation des finances publiques dans la ZMAO	16
2.3.2. Situation des finances publiques dans l'UEMOA	17
2.3.3. Situation des finances publiques au Cap Vert	18
2.3.4. Situation de la dette publique	18
2.4. SECTEUR EXTÉRIEUR	19
2.4.1. Evolution dans le Secteur extérieur au niveau de la ZMAO	19
2.4.2. Evolution dans le Secteur extérieur au niveau de l'UEMOA	21
2.4.3. Evolution dans le Secteur extérieur au niveau du Cap Vert	23
2.5. SECTEUR MONETAIRE	23
2.5.1. Situation monétaire dans la ZMAO	24
2.5.2. Situation monétaire dans l'UEMOA	25
2.5.3. Situation monétaire au Cap Vert	27
III. PERFORMANCE AU TITRE DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE	28
3.1. ANALYSE DE LA SITUATION GLOBALE AU TITRE DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE	28
3.1.1. Nombre de pays ayant satisfait les critères	29
3.1.2. Nombre des critères satisfaits par pays	30
3.2. ANALYSE DE L'ETAT DE CONVERGENCE PAR CATEGORIE DE CRITERE	32
3.2.1. Critère de premier rang	32
3.2.1.1. <i>Ratio du déficit budgétaire hors dons (base engagement) sur le PIB nominal ($\leq 4\%$)</i>	32
3.2.1.2. <i>Inflation en fin de période $\leq 5,0\%$</i>	33
3.2.1.3. <i>Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en termes des recettes fiscales de l'année précédente $\leq 10\%$</i>	34
3.2.1.4. <i>Réserves extérieures brutes en mois d'importations ≥ 6 mois</i>	35
3.2.2. Critères du second degré	36
3.2.2.1. <i>Interdiction d'accumuler de nouveaux arriérés et l'apurement de tous les arriérés</i>	36
3.2.2.2. <i>Ratio de recettes fiscales/PIB $\geq 20\%$</i>	36
3.2.2.3. <i>Masse salariale/recettes fiscales $\leq 35\%$</i>	37
3.2.2.4. <i>Investissement public financé sur ressources internes/recettes fiscales $\geq 20\%$</i>	38
3.2.2.5. <i>Taux d'intérêt réel positif</i>	40
3.2.2.6. <i>Stabilité du taux de change réel $\pm 5\%$</i>	41

IV.	HARMONISATION DES POLITIQUES ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS	43
4.1.	PROTOCOLES ET CONVENTIONS	43
4.2.	MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA MONNAIE UNIQUE	44
4.2.1.	Conduite de la Surveillance multilatérale	44
4.2.1.1.	<i>Mise en place effective et l'opérationnalisation des CNC</i>	45
4.2.1.2.	<i>Révision et harmonisation des critères de convergences</i>	45
4.2.2.	Harmonisation des cadres légaux et statistiques	46
4.2.2.1.	<i>Harmonisation des statistiques</i>	46
4.2.2.2.	<i>Harmonisation de la fiscalité intérieure</i>	46
4.2.2.3.	<i>Harmonisation des cadres des finances publiques</i>	46
4.2.3.	Harmonisation des cadres liés aux activités monétaires et financières	48
4.2.3.1.	<i>Harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières</i>	48
4.2.3.2.	<i>Harmonisation des législations régissant les relations financières extérieures</i>	48
4.2.3.3.	<i>Harmonisation du cadre comptable et de reporting des banques et autres institutions financières</i>	48
4.2.3.4.	<i>Harmonisation du cadre de politique monétaire</i>	48
4.2.3.5.	<i>Infrastructure des systèmes de paiements pour les transactions intra CEDEAO</i>	48
4.2.4.	Suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires à la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO	49
4.2.4.1.	<i>Consolidation de la zone de libre échange</i>	49
4.2.4.2.	<i>Réalisation de l'Union Douanière</i>	50
4.2.4.3.	<i>Libre circulation des personnes et droit d'établissement</i>	50
4.2.5.	Stabilisation des taux de change	51
4.2.6.	Libéralisation de compte capital au sein de la CEDEAO	52
4.2.7.	Intégration des marchés financiers	52
4.2.8.	Cotation et transaction dans les monnaies de la CEDEAO	52
V.	PERSPECTIVES	53
5.1.	HARMONISATION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE	53
5.2.	PROGRAMMES PLURIANNUELS DE CONVERGENCE	53
5.3.	PACTE DE CONVERGENCE POUR LES ETATS MEMBRES	54
5.4.	MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FEUILLE DE ROUTE DE LA MONNAIE UNIQUE	54
VI.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	55

INDICE DES GRAPHIQUES

Graphique I. Taux de croissance réel en 2009 et 2010-----	13
Graphique II. Inflation par pays en 2009 et 2010 -----	15
Graphique III. Ratio de dette publique en termes du PIB nominal en 2010 -----	19
Graphique IV. Solde global des balances des paiements 2009 et 2010 dans la ZMAO -----	20
Graphique V. Solde global des balances des paiements 2009 et 2010 dans l'UEMOA-----	22
1Graphique VI. Principaux taux directeurs des Instituts d'émission de la CEDEAO-----	24
Graphique VII. Taux de croissances de la masse monétaire en 2009 et 2010-----	26
Graphique VIII. Evolution de la masse monétaire dans la Zone UEMOA-----	29
Graphique IX. Evolution du nombre de pays ayant respecté le critère de convergence -----	31
Graphique X. Evolution du nombre de critère respecté par pays-----	32
Graphique XI. Déficits budgétaires en 2010 comparés à la moyenne de 2005-2009-----	33
Graphique XII. Performance des pays en matière d'inflation-----	35
Graphique XIII. Evolution des réserves de changes en mois d'importations-----	37
Graphique XIV. Evolution de la pression fiscale dans les Etats membres-----	38
Graphique XV. Evolution du ratio masse salariale par rapport aux recettes fiscales-----	39
Graphique XVI. Evolution du ratio de l'investissement public financé par ressources intérieures en % des recettes fiscales-----	40
Graphique XVII. Evolution des taux d'intérêt réel positif-----	41
Graphique XVIII. Evolution des variations des taux de change réels-----	41
Graphique XX. Nombre de protocoles & conventions ratifiés au 31 décembre 2010-----	44

INDICE DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution du nombre des pays ayant respecté chaque critère entre 2005 et 2010	28
Tableau 2. Evolution du nombre de critère de convergence respecté par pays	30
Tableau 3. Déficit budgétaire hors dons, base engagement/PIB nominal ($\leq 4\%$)	32
Tableau 4. Inflation en fin de période ($\leq 5\%$)	33
Tableau 5. Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en termes de recettes fiscales de l'année précédente ($\leq 10\%$)	34
Tableau 6. Réserves extérieures brutes en mois d'importations (≥ 6 mois)	35
Tableau 7. Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	36
Tableau 8. Masse salariale/recettes fiscales ($\leq 35\%$ RF)	38
Tableau 9. Investissement public financé sur les ressources internes/recettes fiscales ($\geq 20\%$)	39
Tableau 10. Taux d'intérêt réel positif	40
Tableau 11. Stabilité du taux de change réel (variation $\pm 5\%$)	41
Tableau 12. Indicateurs de convergence par Zone	42

ABREVIATIONS – ACRONYMES

ABAO	Association des Banquiers de l’Afrique de l’Ouest
AMAO	Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
APE	Accord de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CNC	Comité National de Coordination
CNPE	Comité National de Politique Economique
CVE	Escudo Cap verdien
ECOMAC	Base de Données de la Surveillance Multilatérale de la CEDEAO
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
IDE	Investissements Directs Etrangers
IMAO	Institut Monétaire de l’Afrique de l’Afrique de l’Ouest
EUROTRACE	Système Informatique pour le Traitement des statistiques du Commerce Extérieur
PCMC	Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
TEC	Tarif Extérieur Commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZLE	Zone de Libre Echange
ZMAO	Zone Monétaire de l’Afrique de l’Ouest

RESUME ANALYTIQUE

Dans le cadre de la réalisation de l'union économique et monétaire au sein de la CEDEAO, les Hautes Autorités de la communauté ont adopté un ensemble de décisions en la matière, dont celle de 2001 portant création du mécanisme de la surveillance des politiques économiques et financières des Etats membres. Les dispositions de cette décision prévoient, entre autres, l'élaboration de rapports semestriels sur l'état de convergence macroéconomique au sein de la Communauté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent rapport qui s'articule autour des points suivants : (i) Evolution de l'environnement économique mondial; (ii) Analyse de la situation économique et financière de la CEDEAO; (iii) Performance au titre de la convergence; (iv) Harmonisation des politiques et arrangements institutionnels; (v) Perspectives; (vi) Conclusions et recommandations.

L'analyse de la situation économique internationale montre qu'en 2010, la production économique mondiale s'est accrue de 5,0% en 2010 contre un recul de 0,5% en 2009. Cette progression a été possible grâce à l'impulsion des économies des pays émergents et en développement qui ont enregistré une croissance de 7,3% en 2010 contre 2,7% l'année précédente.

Cette reprise a été réalisée dans un contexte marqué par :

- une légère montée de l'inflation par rapport à l'année 2009, en liaison avec la poursuite des tensions inflationnistes dans les pays émergents et en développement ;
- une détérioration du déficit budgétaire structurel dans les pays avancés contrastant avec une maîtrise des finances publiques au niveau de l'Afrique Subsaharienne ;
- une amélioration du déficit de la balance des transactions courantes dans les pays avancés et en Afrique Subsaharienne en contraste avec la situation dans les autres régions du monde ;
- une hausse des cours des produits de base favorisant l'amélioration de la position extérieure des Etats membres de la CEDEAO par rapport à l'année 2009.

Concernant la situation économique et financière de la CEDEAO, l'analyse fait ressortir que les économies des Etats membres ont eu des résultats contrastés au cours de l'année 2010. En effet, la plupart des pays font face aux difficultés macroéconomiques qui n'ont pas favorisé l'atteinte du taux de croissance de 7% considéré au niveau de la région Afrique de l'Ouest comme seuil minimum pour lutter efficacement contre la pauvreté. En outre, il a été enregistré une montée des tensions inflationnistes en 2010 par rapport à l'année précédente. Au niveau des finances publiques, les déficits budgétaires demeurent élevés en 2010, en rapport avec la faiblesse des recettes fiscales. De même, les réserves de changes ont enregistré un repli en 2010 par rapport à leur niveau de l'année précédente, en liaison avec la dégradation des balances des transactions courantes observée au niveau de la plupart des pays.

S'agissant de la convergence macroéconomique, l'examen de la situation des Etats membres montre que des efforts sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. En effet, la situation de convergence macroéconomique s'est détériorée en 2010 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (2005-2009). De même, en comparaison avec l'année 2009, l'état de convergence en 2010, apprécié par le nombre de pays ayant atteint les cibles, s'est dégradé au niveau des critères relatifs à l'inflation en fin de période, au financement monétaire du déficit budgétaire, au ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, au taux d'intérêt réel positif et à la stabilité du taux de change réel. Pour les autres critères, le nombre de pays ayant atteint les cibles n'a pas changé.

Les performances en matière de convergence restent mitigées au regard du nombre de critères de convergence respecté par pays en 2010 comparé à la situation moyenne des cinq années précédentes. Ainsi, certains pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont amélioré leur performance en augmentant le nombre de critères de convergence respectés en 2010 par rapport à la moyenne de la période allant de 2005 à 2009. En revanche, le nombre de critères de convergence respectés par la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone a baissé en 2010 en comparaison avec la situation moyenne des cinq années précédentes. Un *statu quo* a été observé au niveau du Liberia.

En 2010, les pays ont eu moins de difficultés pour réaliser les critères relatifs au financement monétaire du déficit budgétaire (12 pays performants), à la stabilité du taux de change (10 pays performants), aux réserves extérieures brutes (10 pays), à l'inflation (9 pays performants). Par contre, la réalisation des autres critères, notamment ceux relatifs au taux de pression fiscale, le ratio de la masse salariale et le déficit budgétaire n'a pas été aisée. Cette situation montre la nécessité de renforcer les capacités des Etats dans le recouvrement des recettes fiscales en vue d'assurer le financement adéquat des dépenses publiques.

Au titre de l'harmonisation des politiques et arrangements institutionnels, nonobstant les progrès enregistrés, des efforts sont encore nécessaires dans ce domaine. A cet égard, l'accélération par les Etats membres de la mise en œuvre des différents instruments juridiques adoptés au niveau communautaire, en particulier le protocole relatif à la libre circulation des personnes, des biens et le droit d'établissement ainsi que les dispositions relatives au schéma de libéralisation des échanges s'avère nécessaire.

En termes de perspectives, le rapport fait le point sur les chantiers engagés dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de la surveillance multilatérale ainsi que de la feuille de route pour la réalisation de la monnaie unique de la CEDEAO en 2020. Ces chantiers portent, entre autres, sur l'élaboration des programmes pluriannuels de convergence, l'adoption d'un pacte de convergence entre les Etats membres, l'harmonisation des critères de convergence au niveau de la CEDEAO, la mise en œuvre des activités de la feuille de route du programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

Enfin, de pertinentes recommandations ont été faites en vue d'une accélération du processus de convergence macroéconomique. Elles portent sur :

- l'accélération par les Etats membres de la mise en œuvre des différents instruments juridiques adoptés au niveau Communautaire, en particulier le protocole relatif à la libre circulation des personnes, des biens et le droit d'établissement ainsi que les dispositions pertinentes relatives au schéma de libéralisation des échanges ;
- l'élaboration, la validation et la transmission par les Etats membres dans les délais prescrits et en conformité avec le canevas adopté, des rapports périodiques de convergence macroéconomique à la Commission de la CEDEAO ;
- la poursuite et l'intensification par les Etats membres de leurs efforts pour lutter contre les déficits budgétaires excessifs et la promotion d'une politique budgétaire et d'endettement soutenable;
- l'adoption par les Etats membres de politiques visant la rationalisation des dépenses budgétaires;
- la mise en place par l'AMAO d'un outil pour le calcul du taux de change effectif réel ainsi que de la stabilité du taux de change ;
- la poursuite, par la Commission de la CEDEAO, des efforts de renforcement des capacités des CNC/CNPE.

INTRODUCTION

La construction d'un espace économique et monétaire unique en Afrique de l'Ouest, a toujours constitué un des objectifs majeurs de la CEDEAO. A cet effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la communauté à travers la décision A/DEC.2/7/87 portant adoption d'un programme de coopération monétaire de la CEDEAO, ont marqué leur volonté de créer une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO.

C'est dans ce contexte que la décision A/DEC.7/12/99 portant adoption des critères de convergence macroéconomique de la CEDEAO a été prise. Le dispositif ainsi adopté comporte dix critères dont quatre primaires et six secondaires.

Afin d'opérationnaliser la surveillance des politiques macroéconomiques, la décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des Etats membres de la CEDEAO a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Au terme de son Article 1^{er}, il est stipulé que « la surveillance vise à réaliser la coordination la plus étroite des politiques économiques des Etats membres et la convergence des économies nationales ».

A la suite de cette décision et de la transformation, en décembre 2006, du Secrétariat Exécutif en Commission, la Direction de la Surveillance Multilatérale a été créée au sein du Département des Politiques Macroéconomiques. Cette Direction est chargée de la mise en œuvre de la Surveillance multilatérale jugée essentielle pour l'évaluation des performances économiques des Etats membres de la CEDEAO et particulièrement la mise en œuvre de la feuille de route pour la création de la monnaie unique de la CEDEAO en 2020, adoptée par le Conseil de Convergence le 25 mai 2009.

A cet égard, il est prévu la production de rapports semestriels de la surveillance multilatérale de la CEDEAO sur la base des rapports des Comités Nationaux de Coordination/Comités Nationaux de Politique Economique ; ces rapports représentant la base de la surveillance multilatérale.

Le présent rapport fait suite à la réunion des CNC/CNPE tenue à Bamako, du 2 au 6 mai 2011, consacrée à l'analyse des rapports sur la situation économique et financière des Etats membres au titre de l'année 2010. Il prend également en compte les informations recueillies lors des missions conjointes de supervision réalisées au cours du premier trimestre dans les Etats membres et s'articule comme suit :

- (i) Evolution de l'environnement économique mondial;
- (ii) Analyse de la situation économique et financière de la CEDEAO;
- (iii) Performance au titre de la convergence;
- (iv) Harmonisation des politiques et arrangements institutionnels;
- (v) Perspectives;
- (vi) Conclusions et recommandations.

I. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL¹

1.1. CROISSANCE ECONOMIQUE MONDIALE

L'année 2010 a été marquée par la poursuite de la reprise de l'économie mondiale suite à la crise économique et financière mondiale de 2008. Toutefois, l'ampleur de cette reprise varie considérablement d'une région à l'autre. Ainsi, la production économique mondiale s'est accrue de 5,0% en 2010 contre -0,5% en 2009 sous l'impulsion des économies des pays émergents et en développement qui ont enregistré une croissance de 7,3% en 2010 contre 2,7% l'année précédente. La performance de ces pays a été portée principalement par le Brésil, la Chine et l'Inde en rapport notamment avec le dynamisme de l'investissement, de l'exportation et de la consommation privée.

Dans les pays développés, la croissance économique a été limitée à 3,0% en 2010 contre un repli de 3,4% un an plus tôt. L'accroissement timide du PIB dans ces pays serait lié à la morosité du marché américain de l'emploi et aux tensions liées à la dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, au repli de la consommation, à la baisse des exportations et aux plans d'assainissement budgétaire très agressifs.

Aux Etats-Unis, la reprise de l'activité économique a été confirmée avec un taux de croissance de 2,8% en 2010 contre un recul de 2,6% en 2009, grâce aux différentes mesures budgétaires adoptées. Ces mesures ont permis principalement l'augmentation des dépenses de consommation. Les investissements des entreprises sont restés importants tout au long de l'année.

Au Japon, l'économie a progressé de 4,3% en 2010 contre une diminution de 6,3% en 2009, avec le soutien de la consommation et l'investissement privé.

Dans les pays émergents d'Asie, le dynamisme des économies de la Chine et de l'Inde a renforcé la croissance économique de la région qui a progressé de 7,1% en 2010 contre 2,5% en 2009, sous l'influence de la production industrielle, de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et des échanges commerciaux. En Chine, le taux de croissance du PIB a été de 10,3% en 2010 contre 9,2% en 2009, sous l'impulsion de l'investissement privé et des exportations.

Dans la zone euro, le PIB en volume a progressé de 1,8% en 2010 contre un repli de 4,1% en 2009. Cette reprise timide de l'activité économique s'explique par les problèmes financiers qui ont secoués certains pays d'Europe tout au long de l'année 2010.

Au Royaume Uni, la croissance du PIB en volume, s'est établie à 1,7% en 2010 contre une baisse de 4,9% en 2009, imputable aux dépenses dans les secteurs de la construction, des services aux entreprises et à la finance.

En Amérique Latine et aux Caraïbes, le PIB réel a enregistré une hausse de 5,7% en 2010 contre un repli de 1,7% en 2009, en liaison avec une reprise vigoureuse dans la plupart des pays de la région notamment le Brésil (7,5% en 2010 contre -0,2% en 2009), le Chili (5,0% en 2010 contre -0,5% en 2009), la Colombie (4,7% en 2010 contre 0,8% en 2009) et le Pérou (8,3% en 2010 contre 0,9% en 2009).

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 5,0% en 2010 contre 2,8% en 2009, en rapport avec la mise en œuvre des mesures de soutien et/ou de protection de la

¹ FMI: « Perspectives de l'économie mondiale, avril 2011 et « Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne », avril 2011.

demande intérieure des ménages (injection de liquidité, baisse des taux directeurs, etc.). Cette remontée du taux de croissance est également imputable au redressement des exportations et des prix des produits de base qui ont favorisé la vigueur de la demande intérieure dans de nombreux pays.

1.2. INFLATION ET CHÔMAGE

Le dynamisme de l'activité économique mondiale a été réalisé dans un contexte caractérisé par une légère montée de l'inflation par rapport à l'année 2009. Cette tendance s'explique par la poursuite des tensions inflationnistes dans les pays émergents et en développement portant la variation des prix à la consommation à 6,2% en 2010 contre 5,2% en 2009. La hausse des prix a été également observée au niveau des pays avancés avec une inflation de 1,6% en 2010 contre 0,1% l'année précédente.

Aux Etats-Unis, l'inflation s'est établie à 1,2% et le chômage à 9,6% en 2010.

Au Royaume Uni, l'inflation s'est située à 3,3% en 2010. Quant au chômage, il est ressorti à 7,9% en 2010 contre 7,5% en 2009.

Dans la zone euro, La hausse annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a été de 1,9% en 2010. Le taux de chômage s'est établi à 10,1% en 2010 contre 9,4% en 2009.

Dans les pays émergents d'Asie, l'inflation s'est établie à 4,3% et le chômage à 4,1% en 2010.

Au Japon, l'inflation en rythme annuel est ressortie à 0,1% et le chômage à 5,0% en 2010.

En Amérique Latine et aux Caraïbes, l'inflation de la région est restée au même niveau qu'en 2009, soit 6,1%, nonobstant l'inflation galopante au Venezuela (29,2% en 2010).

En Afrique Subsaharienne, nonobstant le ralentissement du rythme de croissance des prix à la consommation en 2010, l'inflation demeure élevée, ressortant à 7,5% contre 10,5% en 2009.

1.3. FINANCES PUBLIQUES

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire structurel dans les pays avancés s'est détérioré, s'établissant à 6,4% en 2010 contre 5,8% l'année précédente. En revanche, une maîtrise dans la gestion des finances publiques a été observée au niveau de l'Afrique subsaharienne ; le déficit budgétaire ayant accusé une amélioration de 1,6 point de pourcentage du PIB, pour s'établir à 5,6% du PIB nominal en 2010 contre 7,2% un an plus tôt.

1.4. SECTEUR EXTERIEUR

S'agissant du secteur extérieur, une amélioration du déficit de la balance des transactions courantes dans les pays avancés et en Afrique subsaharienne a été enregistrée. En effet, le déficit extérieur courant s'est établi à 0,2% en 2010 contre 0,3% en 2009 pour les pays avancés et 2,2% en 2010 contre 2,3% l'année précédente pour l'Afrique subsaharienne. Toutefois, le ratio de couverture des réserves en mois d'importation s'est dégradé, passant de 5,0 mois d'importations de biens et services en 2009 à 4,5 mois en 2010.

Sur le marché de change, la monnaie unique européenne s'est sensiblement dépréciée en décembre 2010 par rapport au dollar américain d'environ 9%, le taux de change EUR/USD s'établissant 1,394 en décembre 2010. Comparée au yen, la monnaie unique européenne a enregistré un repli de 11%, le cours moyen de l'euro en 2010 affichant 116,2 yens contre 130,3 en 2009. Vis-à-vis de la livre sterling, le niveau de dépréciation de l'euro est estimé à 3%, en 2010, le taux de change passant de 0,889 £ en 2009 à 0,858 £ pour un euro en 2010.

1.5. COURS DES PRINCIPALES MATIERES PREMIERES

Les cours des produits de base ont enregistré une hausse importante en 2010. Ceci a favorisé l'amélioration de la position extérieure des Etats membres de la CEDEAO par rapport à l'année 2009. Par produit, l'évolution des cours se présente comme suit :

- **Aluminium**

Le prix de l'aluminium a chuté de 2577,9 \$/t en 2008 à 1669,2/t en 2009 avant de remonter à un prix moyen de 2173,0 \$/t en 2010. En décembre 2010, les prix sont montés à 2356,7 \$/t. Cette hausse des prix était due à l'augmentation de la demande mondiale, à la spéculation et à un cours légèrement faible du dollar américain.

- **Blé**

Sur le marché du blé, les prix moyens ont progressé de 16% en 2010, passant de 223,7 \$/t à 259,0 \$/t en liaison avec la baisse de 4,9% de la production qui est passée de 677 Mt l'année précédente à 644 Mt en 2010.

- **Cacao**

Les cours moyen mensuel du cacao a enregistré une baisse, passant de \$3427/tonne à fin décembre 2009 à \$3107,08/tonne le 31 décembre 2010, en liaison avec les conditions climatiques et la situation sociopolitique en Côte d'Ivoire qui représente environ 39% des exportations mondiales.

- **Café**

Les prix du café Robusta ont chuté de 106,2\$/livre (0,4536 kg) en 2008 à 77,1\$/livre en 2009, pour tomber à 73,7\$/livre au cours du premier trimestre 2010. Ensuite, les cours se sont améliorés à compter du second semestre 2010 où ils ont atteint 78,4\$/livre. Depuis lors, le prix du café n'a cessé d'augmenter, atteignant les 98,4\$/livre en décembre 2010.

- **Coton.**

Les cours de coton, qui a enregistré une baisse en 2009 se fixant 0,63\$/livre se sont redressés en 2010 pour s'établir à 1,68\$/livre en décembre 2010, en liaison avec la baisse de la production conjuguée à la reprise de la demande asiatique, notamment au niveau de la Chine.

- **Huile d'arachide**

Sur le marché de l'huile d'arachide, en moyenne annuelle, les prix ont atteint 1404 \$/t en 2010 contre 1185\$/t en 2009, soit une hausse de 19%.

- **Huile de palme**

Concernant l'huile de palme, la progression des prix est estimée à 32% en 2010, passant de 683,2 \$/t à 900 \$/t.

- **Maïs**

Le prix du maïs a enregistré une hausse de 12% en 2010 en liaison avec la quasi stabilité de la production à 810 Mt contre 811 Mt l'année passée, dans un contexte marqué par une hausse de 3,3% des besoins de consommation.

- **Noix de cajou**

Les cours de la noix de cajou se sont améliorés, se fixant à 496,4 FCFA/kg en 2010 contre 453,5 FCFA/kg en décembre 2009. Cette évolution s'explique par le repli de 20% de la production mondiale, lié aux mauvaises conditions climatiques dans les pays exportateurs, face à une demande de plus en plus accrue.

- **Or**

Au 30 décembre 2010 le cours de l'or a clôturé à 1405,50\$/once (28,35 gr), soit une hausse de 25 pour cent par rapport au prix de 1121,50\$/once au 4 janvier 2010. La hausse de la demande de l'or, surtout en Chine, a été l'un des facteurs à la base de l'augmentation du prix.

- **Pétrole**

Le prix du pétrole a chuté de 97,0\$/baril en 2008 à 61,8\$/baril en 2009 avant de remonter à 90,1\$/baril en décembre 2010, en rapport avec la reprise de l'activité économique mondiale et dans certaine mesure l'activité spéculative sur le marché à terme du pétrole

- **Riz**

Sur le marché du riz, une hausse de 17% des prix a été enregistrée en 2010, nonobstant la progression de 2% de la production, qui est passée de 440 Mt en 2009 à 449 Mt en 2010.

- **Sucre**

S'agissant du marché du sucre, sa progression s'est poursuivie à fin décembre 2010, avec une hausse estimée à 17% en moyenne annuelle. Selon l'Organisation Internationale du Sucre (ISO), la production mondiale de cette année a atteint 168,95 Mt contre 160,45 Mt l'année précédente, soit une hausse de 5,3%.

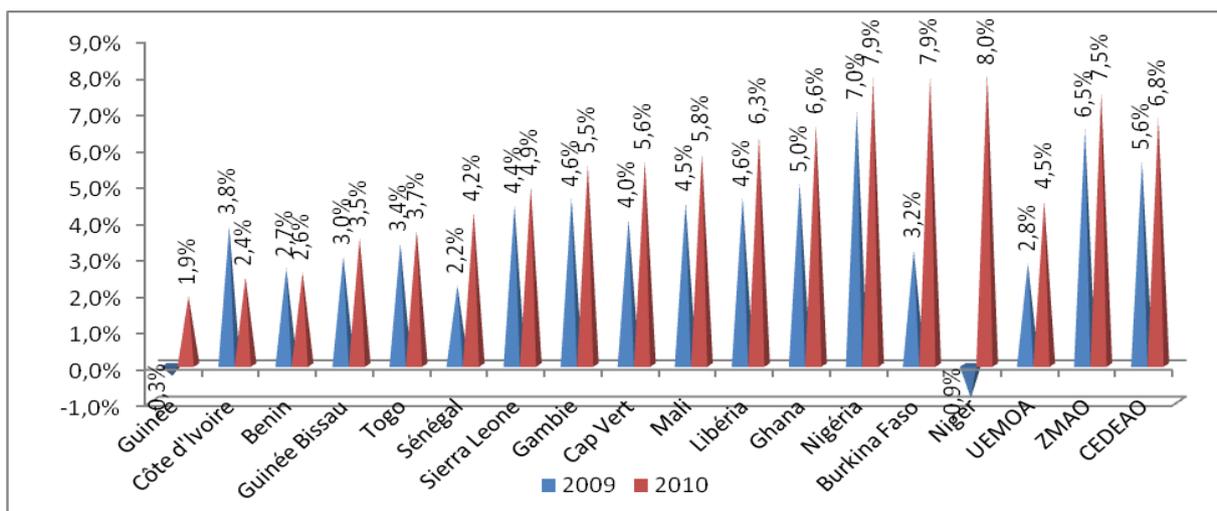
II. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CEDEAO

Cette partie vise à analyser la situation économique et financière de la CEDEAO, à travers l'examen des évolutions au niveau du secteur réel, des finances publiques, des secteurs extérieur et monétaire.

2.1. EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)

La situation économique de la CEDEAO en 2010 a été marquée par une progression de 6,8% du PIB régional contre 5,6% l'année précédente, sous l'impulsion de la reprise du secteur exportateur et de la vigueur des politiques budgétaires en cours depuis une décennie. La progression de l'activité économique a été plus vigoureuse au niveau de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) que dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le Graphique I retrace l'évolution des taux de croissance réels par pays et par zone en 2009 et 2010. Il montre la disparité existante entre les pays et les zones en matière de croissance économique. Ainsi, pour l'année 2010 les taux de croissance ont varié entre 1,9% en Guinée et 8,0% au Niger.

Graphique I. Taux de croissance réels en 2009 et 2010



2.1.1. Evolution du PIB dans la ZMAO

L'activité économique dans la ZMAO a enregistré un taux de croissance de 7,5% en 2010 contre 6,5% un an plus tôt sous l'impulsion de l'économie dominante (Nigeria), en liaison notamment avec les conditions climatiques favorables et les politiques économiques appropriés qui ont permis une progression soutenue dans la plupart des pays membres.

Ainsi, le PIB s'est accru de 5,5% en 2010 contre 4,6% l'année précédente en **Gambie** sous l'impulsion du secteur primaire et secondaire. Au **Ghana**, les activités se sont accrues de 6,6% contre 5,0% en 2009, en liaison avec les performances des secteurs secondaire et tertiaire. En **Guinée**, le PIB réel s'est relevé de 1,9% après un recul de 0,3% en 2009, sous l'impulsion notamment du sous-secteur minier. Au **Libéria**, les bonnes conditions climatiques ont favorisé la hausse de 6,3% de l'activité économique en 2010 contre 4,6% un an plus tôt. Au **Nigéria**, le taux de croissance s'est fixé à 7,9% contre 7,0% en 2009 en rapport avec la forte progression des activités

dans le sous secteur pétrolier. En **Sierra Leone**, les performances dans les sous-secteurs agricole, minier et services ont contribué à l'atteinte d'un taux de croissance de 4,9% en 2010 contre 4,4% en 2009.

2.1.2. Evolution du PIB dans l'UEMOA

A l'UEMOA, le PIB s'est accru de 4,4% en 2010 contre 2,8% un an plus tôt, en relation principalement avec les bonnes performances de la production vivrière, de la vigueur de la production minière et de la poursuite de l'essor des Bâtiments et Travaux Publics.

Au **Benin**, l'activité économique a enregistré une décélération par rapport à l'année précédente. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est fixé à 2,6% contre 2,7% en 2009, en liaison avec la contre performance du secteur primaire, nonobstant les performances des secteurs secondaire et tertiaire.

Au **Burkina Faso**, la croissance de l'activité économique est ressortie à 7,9% contre 3,2% en 2009 portée par l'ensemble des secteurs, en liaison particulièrement avec la hausse de la production vivrière, de rente et des industries extractives ainsi que d'égrenage de coton.

En **Côte d'Ivoire**, le rythme de croissance du PIB s'est ralenti, ressortant à 2,4% contre 3,8% en 2009 du fait des difficultés d'approvisionnement en énergie électrique constatées au premier trimestre, des baisses observées au niveau des principales productions de l'agriculture d'exportation et de l'extraction minière ainsi que la crise politique survenue en fin d'année.

En **Guinée-Bissau**, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 3,5% contre 3,0% en 2009, sous l'impulsion du dynamisme de l'ensemble des secteurs de l'économie, notamment la hausse des prix de la noix de cajou et des activités dans les BTP.

Au **Mali**, le PIB réel s'est accru de 5,8% contre 4,5% en 2009 du fait essentiellement d'une bonne campagne agricole, favorisée par une pluviométrie adéquate et le soutien de l'Etat aux agriculteurs par des subventions aux intrants agricoles.

Au **Niger**, le taux de croissance du PIB réel s'est élevé à 8,0% contre un recul de 0,9% en 2009, sous l'impulsion essentiellement du secteur primaire dont l'activité a enregistré une croissance de 17,1% contre une baisse de 8,4% en 2009 et du secteur secondaire, en liaison avec la progression des activités extractives.

Au **Sénégal**, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 4,2% contre 2,2% en 2009 en rapport avec la bonne tenue des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire, en liaison notamment avec le regain d'activités des télécommunications, des transports et des services financiers.

Au **Togo**, l'activité économique s'est relevée avec un taux de croissance du PIB réel de 3,7% en 2010 contre 3,4% en 2009, sous l'impulsion de tous les secteurs, en rapport avec le dynamisme des services commerciaux et financiers et la normalisation de la fourniture d'électricité qui a favorisé la hausse de la production industrielle.

2.1.3. Evolution du PIB au Cap Vert

Au **Cap Vert**, le PIB réel a enregistré une croissance de 5,6%, tirée essentiellement par le développement du secteur tertiaire grâce notamment à la reprise du tourisme et des transferts.

2.2. INFLATION

Les activités économiques dans l'espace CEDEAO ont été menées dans un contexte marqué par une montée des pressions inflationnistes, portant l'inflation en moyenne annuelle à 9,9% contre 9,3% en 2009, en rapport avec la montée de l'inflation aussi bien dans la zone UEMOA (1,3% en 2010 contre 1,1% en 2009) qu'au niveau de la ZMAO (12,6% en 2010 contre 11,8% en 2009). Toutefois, l'inflation s'est ralentie au Cap Vert en 2010, s'établissant à 3,1% en 2010 contre 5,8% l'année précédente. Cette hausse des prix à la consommation serait liée, dans la plupart des pays, aux progressions des prix des biens alimentaires, des produits pétroliers et par conséquent le relèvement des tarifs de transports.

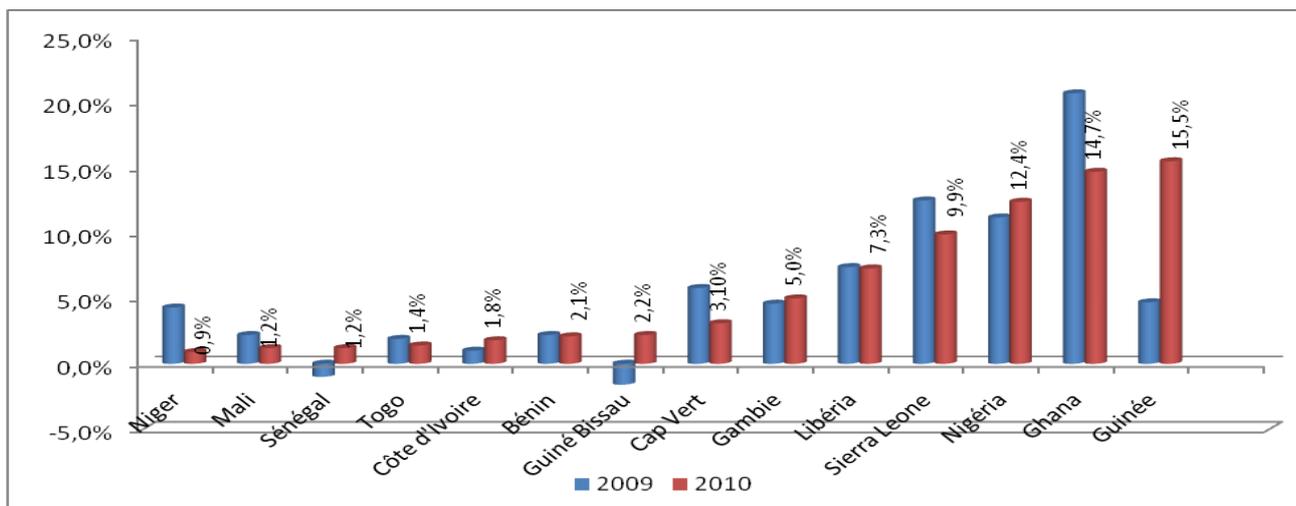
Au niveau des pays membres de la ZMAO, l'inflation en moyenne annuelle s'est établie à 5,0% en 2010 contre 4,6% en 2009 en Gambie, 14,7% contre 20% au Ghana, 15,5% contre 4,7% en Guinée, 7,3% contre 7,4% au Libéria, 12,4% contre 11,20% au Nigéria et 9,9% contre 12,5% en Sierra Leone.

Au niveau de l'UEMOA, l'inflation en moyenne annuelle est ressortie à 2,1% au Bénin, -0,7% au Burkina Faso, 1,8% en Côte d'Ivoire, 2,2% en Guinée-Bissau, 1,2% au Mali, 0,9% au Niger, 1,2% au Sénégal et 1,4% au Togo.

Au **Cap Vert**, l'inflation en moyenne annuelle s'est fixée à 2,1% contre 1,0% en 2009.

Le graphique II ci-dessous présente l'inflation moyenne annuelle par pays en 2009 et 2010.

Graphique II. Inflation par pays en 2009 et 2010.



2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques au niveau de la CEDEAO en 2010 a été caractérisée par une détérioration du solde global hors dons, base engagement, en rapport avec la hausse des dépenses plus importante que celle des recettes. Cette situation est commune à l'ensemble des deux zones et le Cap Vert.

2.3.1. Situation des finances publiques dans la ZMAO

Le déficit global base engagement hors dons de la ZMAO s'est nettement détérioré, s'établissant à 6,2% en 2010 contre 3,8% un an plus tôt. Cette situation s'expliquerait par la dégradation des finances publiques au niveau de tous les pays à l'exception du Libéria.

Par pays, la situation se présente comme suit :

En **Gambie**, il a été enregistré un déficit global hors dons, base engagement de 2 131 millions de dalasis (7,4% du PIB) contre 1 727 millions de dalasis (6,5% du PIB) en 2009, en liaison avec la baisse des recettes budgétaires en pourcentage du PIB plus importante que celle des dépenses totales et prêts nets. En effet, les recettes intérieures se sont élevées à 3917,5 millions de dalasis (13,6% du PIB) en 2010 contre de 3904,9 millions de dalasis (14,5%) un an plus tôt. En revanche, les dépenses totales et prêts nets ont enregistré une hausse de 7,4% s'établissant à 6049,0 millions de dalasis (21,0% du PIB) contre 5631,9 millions dalasis (21,5% du PIB) en 2009.

Au **Ghana**, le déficit global hors dons base engagement s'est établi à 3801,6 millions de cedis (8,2% du PIB) contre 2574,3 millions de cedis (7,0% du PIB) un an plus tôt, en rapport avec la hausse des dépenses plus importantes que celle des recettes totales. En effet, les recettes budgétaires ont enregistré une hausse de 1,2 point de pourcentage en s'établissant à 16,7% du PIB en 2010 contre 15,5% du PIB un an plus tôt; tandis que les dépenses totales se sont accrues de 2 points de pourcentage pour ressortir à 24,3% du PIB en 2010 contre 22,2% l'année précédente. Incluant les dons, le solde budgétaire est ressorti à 5,9% du PIB contre 4,2% en 2009, en liaison avec la baisse des dons qui se sont établis à 2,3% contre 3,3% en 2009.

En Guinée, le déficit global hors dons, base engagement s'est établi à 11,7% contre 8,3% un an plus tôt en rapport avec la progression des dépenses plus importante que celle des recettes. En effet, les recettes ont passé de 3412,21 milliards (15,4% du PIB) en 2009 à 4432,07 milliards (16,4% du PIB) en 2010. S'agissant des dépenses publiques, elles se sont accrues en passant de 5240,24 milliards de francs guinéen (23,7% du PIB) en 2009 à 7690,97 milliards de francs guinéen (28,5% du PIB) en 2010.

Au **Libéria**, l'excédent budgétaire s'est établi à 6,8% du PIB en 2010 contre un solde excédentaire de 1,1% un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la progression des recettes budgétaires qui se sont élevées à 32,4% contre 25,1% en 2009, dans un contexte de légère hausse des dépenses publiques, qui se sont établies à 27,8% du PIB en 2010 contre 27,0% en 2009.

Au **Nigeria**, le déficit budgétaire global hors dons base engagement, s'est aggravé en 2010 ressortant à 5,8% contre 3,3% un an auparavant, résultant d'une hausse des dépenses plus importante que celle des recettes. En effet, les dépenses se sont accrues pour s'établir à 7468,1 milliards de naira (25,7% du PIB) en 2010 contre 5654,5 milliards de naira (22,9% du PIB) un an plus tôt tandis que les recettes sont ressorties à 6362,6 milliards de naira (21,9% du PIB) en 2010 contre 4844,6 milliards de naira (19,6% du PIB) l'année précédente.

En **Sierra Leone**, le déficit budgétaire hors dons, base engagement s'est établi à 1066,1 milliards de leone (14,0% du PIB). Incluant les dons, le déficit s'est établi à 523,5 milliards de leone (6,9% du PIB) en 2010 contre 3,0% en 2009. Cette évolution s'expliquerait par une hausse des dépenses largement supérieure à celle des recettes. En effet, les recettes budgétaires se sont établies à 1007,6 milliards de leone (13,2% du PIB) contre 11,6% en 2009 tandis que les dépenses sont ressorties à 2073 milliards de leone (27,3% du PIB).

2.3.2. Situation des finances publiques dans l'UEMOA

S'agissant de l'UEMOA, l'exécution des opérations financières de l'Etat a été caractérisée par une situation contrastée au niveau des principaux indicateurs budgétaires. En effet, le déficit global hors dons, base engagement, est passé de 6,2% du PIB en 2009 à 5,3% en 2010. En revanche le déficit global s'est aggravé pour se situer à 2,9% en 2010 contre 2,4% en 2009.

L'amélioration du déficit global hors dons est liée à la hausse des recettes budgétaires qui se sont établies à 18,0% du PIB contre 17,4% en 2009. La progression de 10,0% des recettes budgétaires a été induite par la hausse des recettes fiscales (8,7%) et des recettes non fiscales (24,6%). Le relèvement des recettes fiscales s'expliquerait par la poursuite de l'application des mesures administratives dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale et le début de la mise en œuvre du programme de transition fiscale. La hausse des recettes non fiscales est liée principalement à la perception des licences d'exploitation de la téléphonie mobile au Burkina Faso.

Au titre des dons, ils ont enregistré une baisse de 30,8%, ressortant à 2,5% du PIB en 2010 contre 3,8% l'année précédente.

Au niveau des dépenses totales et prêts nets, une hausse de 5,0% a été enregistrée s'établissant à 23,3% du PIB contre 23,6% en 2009, en liaison essentiellement avec l'accroissement des dépenses courantes (5,8%). Le relèvement des dépenses courantes est imputable à la hausse de la masse salariale liée aux recrutements effectués et au paiement d'indemnités aux fonctionnaires dans plusieurs Etats membres. En revanche, les dépenses d'investissement ont accusé un recul de 0,5%, en rapport avec la diminution des dons projets.

Par pays, la situation se présente comme suit :

Au Benin, le déficit global hors dons s'est contracté pour se fixer à 3,1% du PIB contre 7,4% en 2009. Ces évolutions s'expliqueraient par la hausse des recettes budgétaires et la baisse des dépenses. Avec dons compris, le déficit du solde global s'est amélioré ressortant à 1,6% du PIB contre 4,9% en 2009.

Au Burkina Faso, le déficit budgétaire global hors dons, s'est amélioré pour s'établir à 10,1% du PIB en 2010 contre 10,7% en 2009. L'amélioration de ce déficit est liée à la hausse des recettes budgétaires qui est passée de 13,7% du PIB en 2009 à 15,6% en 2010 plus importante que celle des dépenses, qui sont ressorties à 24,4% du PIB en 2009 contre 25,7% en 2010. Quant au déficit global, dons inclus, il s'est aggravé s'établissant à 5,6% du PIB en 2010 contre 4,8% en 2009.

En Côte d'Ivoire, le déficit global hors dons est ressorti à 2,8% du PIB en 2010 contre 2,2% en 2009. Cette évolution est en rapport avec la hausse des recettes totales moins conséquente que celle des dépenses. En effet, les recettes ont progressé de 5,8% pour représenter 19,2% du PIB contre 18,9% en 2009 tandis que les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 9,0% pour représenter 22,0% du PIB contre 21,1% en 2009. Le solde budgétaire global dons inclus a enregistré un déficit de 1,9 % du PIB contre un excédent de 0,7% en 2009.

En Guinée-Bissau, le solde budgétaire global hors dons s'est établi à 1,4% du PIB en 2010 contre 13,3% en 2009. L'amélioration du déficit global hors dons s'explique par une hausse des recettes fiscales (24,4%) et la maîtrise des dépenses publiques (-42,6%). En effet, les recettes fiscales sont passées de 6,7% du PIB en 2009 à 7,9 % en 2010 tandis que les dépenses totales et prêts nets ont baissé de 22,3% du PIB en 2009 à 12,0% en 2010. Dons inclus, le solde budgétaire global est ressorti excédentaire de 1,2% du PIB contre un excédent de 2,0% en 2009. Cette évolution

défavorable du solde global s'explique principalement par le repli de 81,5% des dons en rapport avec la suspension de l'appui budgétaire, notamment par l'Union européenne.

Au **Mali**, le déficit global hors dons s'est amélioré ressortant à 5,5% contre 6,9% un an plus tôt. Cette amélioration est due à une hausse des recettes budgétaires tirée par les recettes fiscales qui ont progressé de 11,2% pour atteindre 17,4% du PIB contre 17,1% en 2009. Les dépenses totales et prêts nets ont augmenté de 4,5% pour s'établir à 22,9% du PIB contre 24,0% en 2009. Le solde budgétaire global incluant les dons s'est aggravé ressortant déficitaire de 2,6% du PIB contre un déficit de 2,3% en 2009.

Au **Niger**, l'exécution des opérations financières en 2010 s'est caractérisée par une amélioration des déficits budgétaires, liée principalement à une hausse des recettes budgétaires sous l'effet conjugué de l'élargissement de l'assiette et de l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et une maîtrise des dépenses. En conséquence, le déficit global hors dons est passé de 9,7% du PIB en 2009 à 6,9% en 2010 et le déficit global dons inclus s'est établi à 2,2% du PIB contre 5,3% en 2009.

Au **Sénégal**, le déficit budgétaire global hors dons s'est amélioré en se situant à 7,5% du PIB contre 8,1% en 2009. De même, le déficit global, dons inclus, s'est réduit en passant de 5,0% en 2009 à 4,9% en 2010. Ces évolutions s'expliquent par une progression des recettes budgétaires (+11,0%) plus importante que l'accroissement des dépenses publiques (+7,1%). En effet, les recettes budgétaires se sont établies à 19,6% du PIB en 2010 contre 18,6% en 2009, en liaison avec l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales.

Au **Togo**, le déficit budgétaire global hors dons s'est amélioré s'établissant à 3,6% du PIB contre 4,9% un an plus tôt. De même, le solde global dons inclus s'est conforté ressortant excédentaire de 0,3% en 2010 contre un déficit de 0,6% en 2009. Ces évolutions sont liées à la progression des recettes budgétaires totales (+17,6%), plus importante que l'augmentation des dépenses totales et prêts nets (+8,6%).

2.3.3. Situation des finances publiques au Cap Vert

L'exécution des opérations financières de l'Etat se sont traduites par une dégradation du déficit global hors dons qui est passé de 13,3% en 2009 à 19,0% en 2010². Cette situation s'explique par une hausse de 18,0% des dépenses totales et prêts nets pour s'établir à 43,2% du PIB en 2010 contre 39,3% l'année précédente due à l'augmentation de 41,2% des investissements publics. Cette situation serait aggravée par la stabilité nominale des recettes budgétaires, même si en termes du PIB elles ont baissé ressortant à 24,2% en 2010 contre 25,9% en 2009. Quant aux dons, ils ont connu une progression de 14,9% en 2010.

2.3.4. Situation de la dette publique

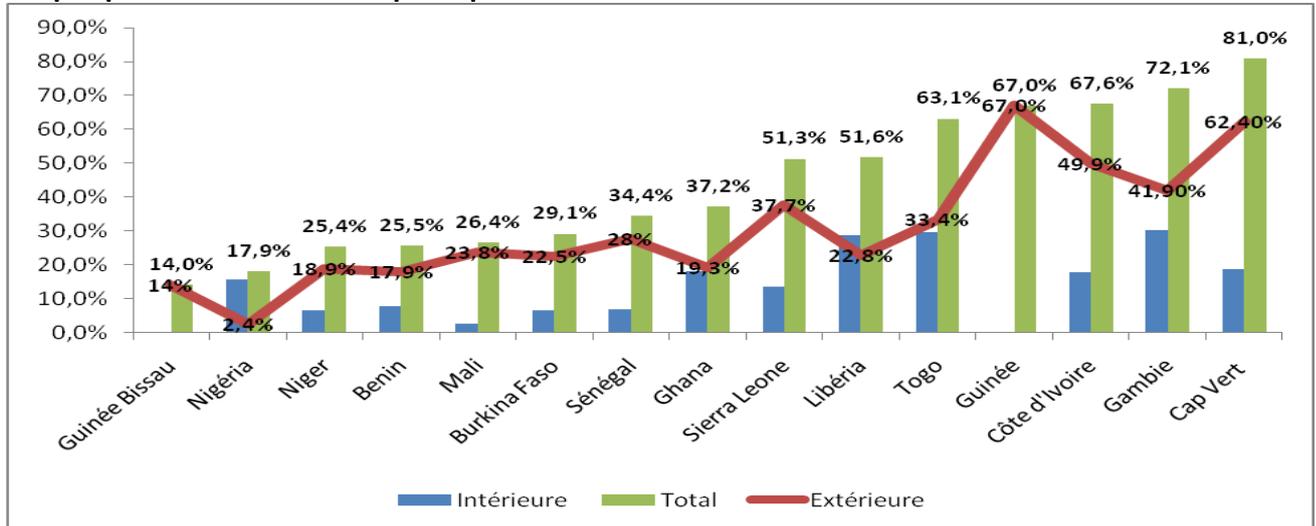
La situation de l'endettement au niveau de la CEDEAO est différente d'un pays à l'autre.

D'après le Graphique III, le Nigéria est le pays de la CEDEAO le moins endetté à fin 2010, avec un ratio de dette extérieure en termes du PIB de 2,4% suivi de la Guinée-Bissau avec 14%. En revanche,

² Ce déficit est principalement lié à la volonté du Gouvernement de profiter de la faiblesse des taux sur le marché international pour lever des fonds visant la réalisation des investissements publics prioritaires. Ainsi, les tirages sur emprunt extérieur ont plus que doublé pour atteindre 16,6 milliards d'escudos (151 millions d'euros).

la Guinée est le pays le plus endetté vis-à-vis de l'extérieur avec un ratio de 67% suivi du Cap Vert avec 62,4%. S'agissant de la dette totale, le Cap Vert et la Gambie sont les pays les plus endettés avec des ratios de 81,0% et 72,1% en 2010, respectivement tandis que le Nigéria, le Niger et le Bénin sont les pays les moins endettés³ avec des ratios inférieurs à 20%.

Graphique III. Ratio de dette publique en termes du PIB nominal en 2010



2.4. SECTEUR EXTÉRIEUR

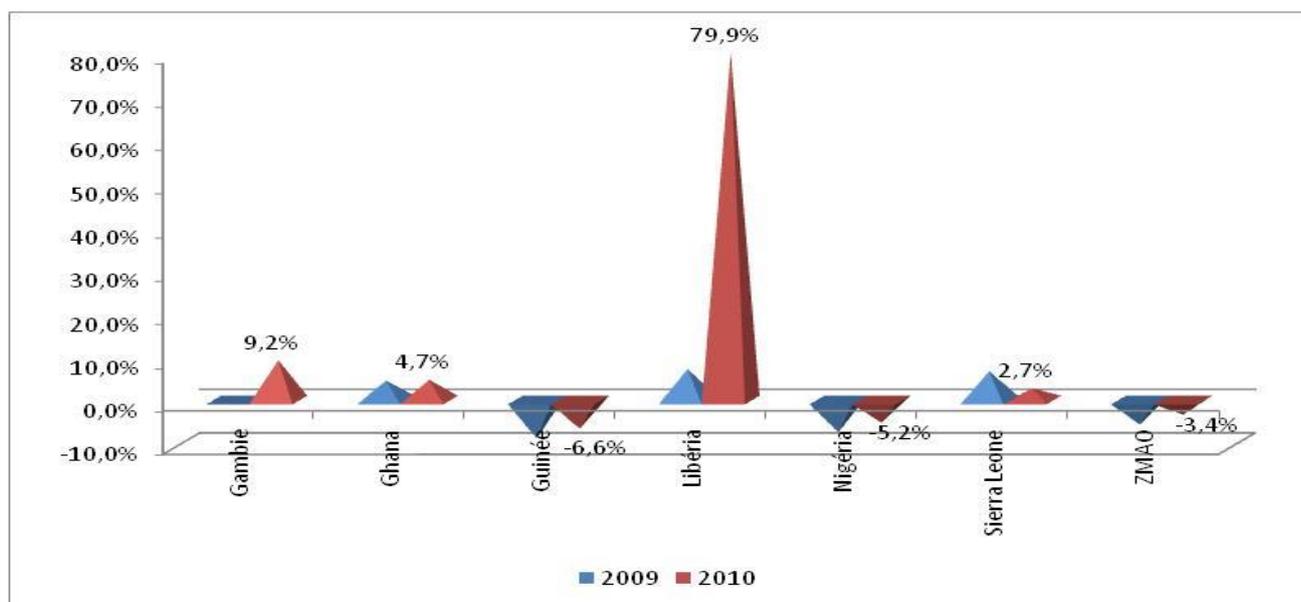
Nonobstant le contexte international marqué par le relèvement des cours des produits de base exportés par les pays membres de la CEDEAO, les positions extérieures de certains pays n'ont pas enregistré des améliorations par rapport à 2009 lorsque l'économie globale était soumise à l'impact des crises financière et économique. Ainsi, l'amélioration du solde global dans la ZMAO contraste avec la dégradation au niveau de la zone UEMOA et du Cap Vert.

2.4.1. Evolution dans le Secteur extérieur au niveau de la ZMAO

Le solde de la balance des paiements de la ZMAO, estimé à partir des soldes des pays membres pondéré par les PIB nominaux respectifs, afficherait un déficit de 3,4% du PIB en 2010 contre un solde déficitaire de 5,6% un an auparavant. Par pays, la situation est très contrastée en 2010 en variant d'un déficit de 6,6% en Guinée à un excédent de 79,9% du PIB au Libéria.

³ Les données sur la dette intérieure de la Guinée-Bissau n'étant pas disponible, la situation de sa dette publique totale n'a pas été considérée dans cette analyse.

Graphique IV. Solde global des balances des paiements 2009 et 2010 dans la ZMAO



Par pays, la situation se présente comme suit :

En **Gambie**, les estimations préliminaires de la balance des paiements pour 2010 indiquent un excédent global de 91,5 millions d'USD (9,2% du PIB) contre un déficit de 6,8 millions d'USD (0,7% du PIB) en 2009. Cette évolution serait liée à l'amélioration du compte capital et d'opérations financières, dont le solde est passé d'un déficit de 70,1 millions d'USD (7,2% du PIB) à un excédent de 39,1 millions d'USD (3,9% du PIB) en 2010. Toutefois, l'impact de cette évolution a été atténué par la réduction de l'excédent du compte courant qui s'établirait à 52,4 millions d'USD (5,3% du PIB) contre 63,3 millions d'USD (6,5% du PIB) en 2009.

Au **Ghana**, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 1,5 milliard d'USD (4,7% du PIB) en 2010 après celui de 1,1 milliard (4,5% du PIB) en 2009. Cette évolution serait liée au renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières qui s'est établi à 4,2 milliards de dollars US (12,6% du PIB) en 2010 contre 3,1 milliards (9,8% du PIB) un an plus tôt. Cependant, cette amélioration a été atténuée par la dégradation du compte courant, qui passerait d'un déficit de 1,6 milliards de dollars US (6,2% du PIB) en 2009 à 2,6 milliards (8,6% du PIB) en 2010.

En **Guinée**, le solde de la balance globale des paiements ressortirait déficitaire de 187,3 millions de dollars US (4,2% du PIB) contre un excédent de 60,2 millions de dollars US (1,3% du PIB) un an auparavant. Cette évolution s'expliquerait par une dégradation du compte de capital et d'opérations financières plus importante que l'amélioration du compte courant. En effet, le déficit courant de la balance des paiements ressortirait à 379,39 millions de dollars US (8,4% du PIB) contre un déficit de 403,45 millions de dollars US (8,7% du PIB) en 2009. De même, le compte de capital et d'opérations financières afficherait un excédent de 139,7 millions d'USD (3,1% du PIB) en 2010 contre un solde excédentaire de 429,1 millions d'USD (9,1% du PIB) en 2009.

Au **Libéria**, les transactions extérieures se solderaient par un excédent de 741,0 millions d'USD (79,9% du PIB) en 2010 contre 67,0 millions (7,2% du PIB) en 2009. Cette évolution serait liée au renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières à la suite de la remise de dette dont le pays en a bénéficié en 2010, portant la dette extérieure à 222,8 millions de dollars US en 2010 contre 1663,6 millions l'année précédente. Le compte courant se détériorait en 2010, en liaison notamment avec la dégradation de la balance commerciale.

Au **Nigéria**, le déficit⁴ de la balance des paiements s'établirait à 5,20% du PIB en 2010 contre un déficit de 7,40% en 2009, nonobstant les excédants de la balance des transactions courantes et du compte de capital et d'opérations financières. En effet, l'excédent du compte courant en 2010 se situerait à 7,83 milliards de dollars US (4,05% du PIB) contre 21,90 milliards (13,01% du PIB) en 2009, en liaison avec la dégradation des balances des services et revenus. En outre, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières se détériorerait, s'établissant à 12,64 milliards de dollars US (6,54% du PIB) en 2010 contre 17,27 milliards de dollars US (10,26% du PIB) en 2009.

En **Sierra Leone**, les transactions avec l'extérieur seraient soldées par un déficit de 57,96 millions de dollars US (2,7% du PIB) contre un excédent de 143,93 millions (6,64%) l'année précédente. Cette évolution s'expliquerait par la détérioration du déficit de compte courant et la réduction de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. En effet, le déficit de la balance des transactions courantes est passé de 192,89 millions de dollars US (8,89% du PIB) en 2009 à 263,06 millions (12,25%) en 2010. En outre, l'excédent du compte capital et d'opérations financières accuserait un recul, se situant à 182,96 millions de dollars US (8,5% du PIB) en 2010 contre 334,94 millions de dollars US (15,4%) en 2009.

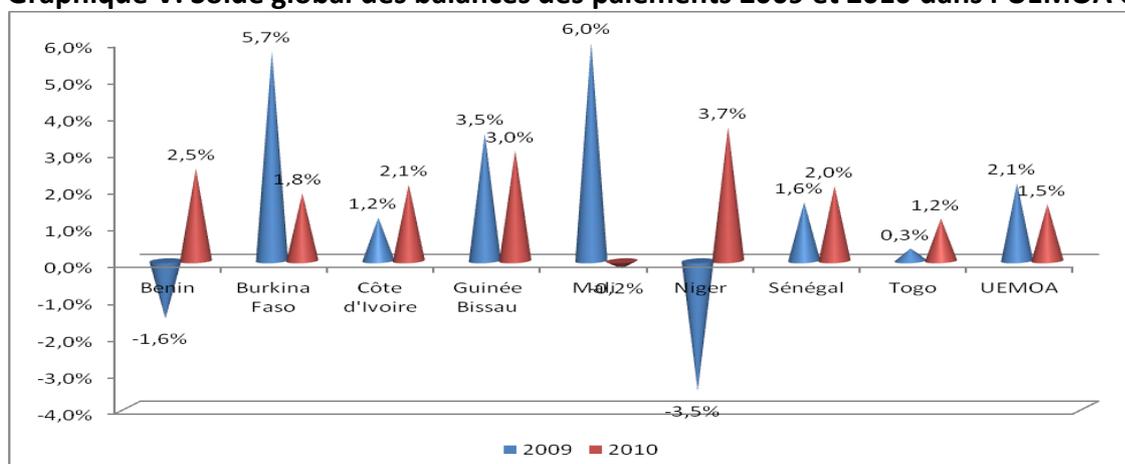
2.4.2. Evolution dans le Secteur extérieur au niveau de l'UEMOA

L'analyse des comptes extérieurs de l'UEMOA en 2010 fait ressortir une baisse de l'excédent du solde global de la balance des paiements par rapport à 2009, résultant d'une dégradation des transactions courantes, dont les effets ont été atténués par l'amélioration du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit du compte courant serait détérioré ressortant à 1375,8 milliards de FCFA (4,1% du PIB) en 2010 contre 1 159,6 milliards (3,7%) en 2009, en ligne avec la progression des importations, notamment des produits pétroliers et alimentaires et des biens d'équipements et intermédiaires. Ce déficit serait financé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières qui se situerait à 1 973,0 milliards contre 1 805,8 milliards en 2009. La hausse de l'excédent est essentiellement imputable à l'amélioration des autres flux nets de capitaux privés, dans un contexte marqué par la baisse des Investissement directs étrangers.

Le graphique ci-après présente la situation par pays. Il en ressort qu'en 2010 un pays (Mali) a affiché un déficit dans sa la balance des paiements contre deux (Bénin et Niger) en 2009.

Graphique V. Solde global des balances des paiements 2009 et 2010 dans l'UEMOA en % du PIB



⁴ Le poste « erreurs et omissions » représenterait 15,5% en 2009 et 5,3% en 2010.

Par pays, la situation se présente comme suit :

Au **Bénin**, le solde de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 82,6 milliards contre un déficit de 48,9 milliards en 2009, reflétant la réduction du déficit courant et l'accroissement des entrées nettes de capitaux. En effet, le déficit des transactions courantes serait de 272,4 milliards (8,4% du PIB) en 2010 contre 306,4 milliards (9,9% du PIB) en 2009. Il serait financé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, dont l'excédent s'établirait à 355,0 milliards en 2010 contre 260,2 milliards en 2009.

Au **Burkina Faso**, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 83,9 milliards contre un solde excédentaire de 140,8 milliards en 2009, à la suite de la détérioration du solde du compte de capital et d'opérations financières, partiellement compensée par la réduction du déficit du solde courant. En effet, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières ressortirait à 227,4 milliards, en repli de 43,9% par rapport à 2009, sous l'effet d'une détérioration simultanée des transferts de capital (-25,7%) et des opérations financières (-52,9%). S'agissant du déficit du compte courant, il s'est situé à 4,3% du PIB en 2010 contre 4,9% en 2009.

En **Côte d'Ivoire**, le solde excédentaire de la balance des paiements enregistrerait une hausse, en ressortant à 203,9 milliards en 2010 contre 128,3 milliards en 2009. Cette évolution est imputable à la réduction du déficit du compte du capital et des opérations financières qui se situerait à 311,4 milliards en 2010 contre 618,1 milliards en 2009, en liaison avec la hausse des émissions de titres publics et de l'accroissement des flux nets des capitaux privés. Ces performances seraient atténuées par la réduction de l'excédent du compte des transactions courantes, dont le solde se situerait à 4,0% du PIB (520,5 milliards de F CFA) contre 4,6% du PIB en 2009.

En **Guiné-Bissau**, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 12,6 milliards (1,2% du PIB) en 2010 contre 13,7 milliards (2,0% du PIB) en 2009. Cette réduction de l'excédent résulte de la détérioration du déficit de la balance des transactions courantes et de la réduction de 600 millions de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières pour s'établir à 40,0 milliards en 2010. S'agissant du déficit du compte courant, il s'établirait à 28,5 milliards (6,9% du PIB) en 2010 contre 22,4 milliards (5,8% du PIB) en 2009, en ligne essentiellement avec une diminution significative des aides budgétaires.

Au **Mali**, le solde global de la balance des paiements afficherait un déficit de 20,5 milliards contre 293,0 milliards en 2009, sous l'effet d'une dégradation du compte des transactions courantes aggravée par la réduction de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. En effet, le déficit du compte courant en 2010 s'est creusé de 52,0 milliards, en passant de 7,3% du PIB en 2009 à 7,8% en 2010, en relation avec l'aggravation du déficit commercial, liée principalement au renchérissement du cours du pétrole. S'agissant du compte de capital et d'opérations financières, l'excédent affiche une forte baisse (-45,6%), en ligne avec la chute des entrées nettes au titre des IDE, reflétant un retour à la normale après l'opération de privatisation de la SOTELMA intervenue en 2009.

Au **Niger**, la balance des paiements est ressortie globalement excédentaire de 99,1 milliards contre un déficit de 87,9 milliards en 2009, en liaison avec la hausse de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières (33,9%), nonobstant la progression du déficit du compte courant. En effet, le déficit du compte courant est estimé à 622,2 milliards (22,5% du PIB) en 2010 contre 619,5 milliards (24,7%) en 2009, imputable principalement à la détérioration du solde des services. Ce déficit a été financé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières qui s'améliorerait de 182,6 milliards, pour se situer à 721,3 milliards, en ligne avec l'accroissement des flux d'investissements directs étrangers en faveur notamment des projets minier et pétrolier.

Au **Sénégal**, le solde global des transactions extérieures ressortirait excédentaire de 129,4 milliards contre 96,4 milliards en 2009, sous l'effet d'une amélioration simultanée du solde du compte des transactions courantes et de celui du compte de capital et d'opérations financières. Le déficit courant se fixerait à 374,3 milliards (5,9% du PIB) en 2010 contre 403,0 milliards (6,7% du PIB) en 2009, résultant de l'amélioration de toutes ses composantes. S'agissant de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, il passerait de 496,8 milliards en 2009 à 503,7 milliards en 2010, sous l'effet principalement de la hausse des mobilisations des ressources sous forme de dons en capital et des tirages sur prêts publics.

Au **Togo**, les transactions extérieures se sont soldées par un excédent de 18,0 milliards en 2010 contre 5,0 milliards en 2009, à la suite d'une amélioration du solde du compte de capital et d'opérations financières, malgré la détérioration du compte courant. Le déficit de la balance des transactions courantes serait aggravé de 11,4 milliards de F CFA ressortant à 94,8 milliards (6,1% du PIB) en 2010 contre 5,6% du PIB en 2009, imputable à la dégradation des balances des biens, des services et des revenus, atténuée par l'amélioration des transferts courants. S'agissant du compte de capital et d'opérations financières, son excédent serait estimé à 112,4 milliards en 2010 contre 85,9 milliards un an plus tôt, du fait essentiellement des hausses des flux nets d'investissements directs et de portefeuille.

2.4.3. Evolution dans le Secteur extérieur au niveau du Cap Vert

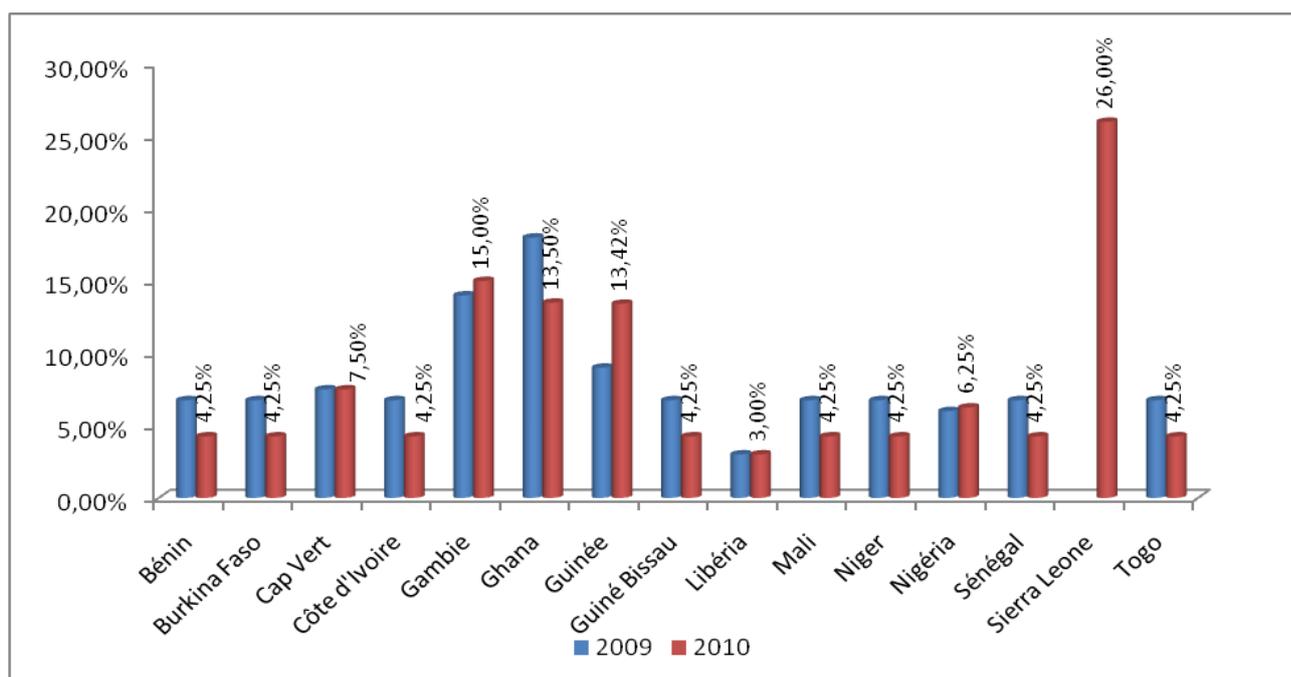
Les transactions extérieures au Cap Vert en 2010 se caractériseraient par une amélioration du solde global de la balance des paiements, qui ressortirait excédentaire de 2185,1 millions d'escudos (1,8% du PIB) contre un déficit de 1 308,5 millions (1,1%) en 2009. Cette évolution serait induite par l'amélioration du solde de la balance des transactions courantes et de celui de capital et d'opérations financières. En effet, le déficit de la balance des transactions courantes s'établirait à 16 242,5 millions de Escudos Capverdien (CVE) (13,1% du PIB) en 2010 contre 19 269,6 millions de CVE (16,7% du PIB) l'année précédente; tandis que l'excédent de la balance de capital et d'opérations financières se fixerait à 22 718,4 millions de CVE (18,3% du PIB) en 2010 contre 20 080,9 millions de CVE (17,4% du PIB) un an auparavant.

2.5. SECTEUR MONETAIRE

L'orientation de la politique monétaire au sein de la CEDEAO n'a pas été uniforme au cours de l'année 2010. En effet, deux des huit Banques Centrales ont assoupli leur politique monétaire (BCEAO et *Bank of Ghana*) contre un resserrement de la politique monétaire au sein de trois Instituts d'émission (*Central Bank of the Gambia*, *Banque Centrale de la République de la Guinée* et *Central Bank of Nigéria*). Au Cap Vert et au Libéria, *Banco de Cabo Verde*⁵ et *Central Bank of Liberia* ont maintenu leur taux d'escompte inchangé. S'agissant de la Sierra Leone, il vient d'introduire son taux directeur au cours de l'année 2010, ressortant à 26%, le taux le plus élevé au niveau de la Communauté.

Graphique VI. Principaux taux directeurs des Instituts d'émission de la CEDEAO

⁵ Toutefois, la BCV a réduit son principal taux de d'intervention d'un point de pourcentage à 4,25% en 2010.



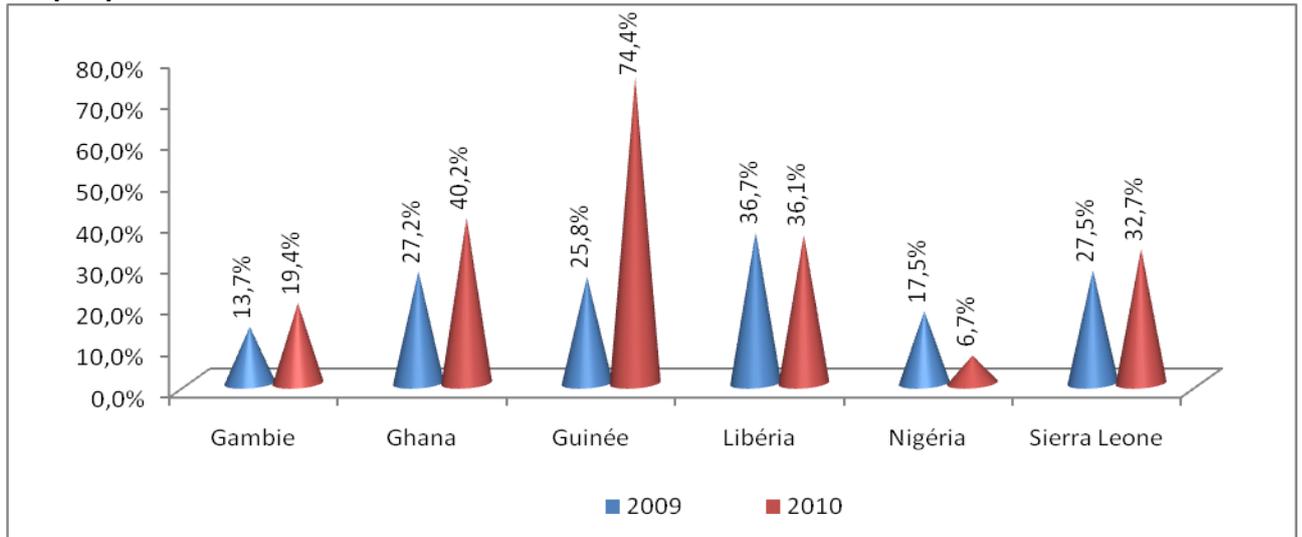
Source : Données des banques centrales

2.5.1. Situation monétaire dans la ZMAO

Dans un contexte marqué par le recul de 12,5% des avoirs extérieurs nets, la masse monétaire de la ZMAO s'est relevée de 9,1% en 2010 contre 4,5% l'année précédente, sous l'impulsion des créances nettes sur les gouvernements.

Le graphique VII retrace l'évolution de la masse monétaire dans les différents pays de la ZMAO. Il en ressort que la Guinée a affiché le taux le plus élevé (74,4%) tandis que le Nigéria a présenté le taux le plus modéré (6,7%).

Graphique VII. Taux de croissances de la masse monétaire en 2009 et 2010



Au **Ghana**, la masse monétaire (M2+) s'est accrue de 34,3% en 2010 pour s'établir à 13 775,0 millions de cedis contre 10 254,0 millions de cedis en 2009, impulsée par la progression de 45,6% des avoirs extérieurs nets et de 26,0% du crédit intérieur.

En **Guinée**, la situation monétaire a été caractérisée par une progression de la masse monétaire de 74,4% pour s'établir à 10 367,93 milliards de francs guinéens. Cette évolution qui s'explique essentiellement par la hausse de 97,6% des créances nets sur le Gouvernement par rapport à 2009, a été atténuée par le repli de 29,5% des avoirs extérieurs nets.

Au **Libéria**, la masse monétaire a enregistré une progression de 36,1% pour s'établir à 31103,9 million de dollars libérien en 2010, due à la hausse de 150,5% des avoirs extérieurs nets, passant de -46832,1 millions en 2009 à 23629,5 millions en 2010. Cependant, l'impact de cette hausse a été atténué par la baisse de 89,3% du crédit intérieur.

Au **Nigéria**, la masse monétaire s'est accrue de 6,7% pour s'établir à 11488,72 milliards de naira en 2010 impulsée par la progression de 6,3% du crédit intérieur nets, dans un contexte marqué par une baisse de 17,0% des avoirs extérieurs nets, ressortant à 6 303,63 milliards de naira en 2010.

En **Sierra Leone**, la masse monétaire a enregistré une hausse de 29,7% pour s'établir à 1 048 056 millions de leone, impulsée par la progression des avoirs extérieurs nets (6,7%) et du crédit intérieurs nets (47,8%).

2.5.2. Situation monétaire dans l'UEMOA

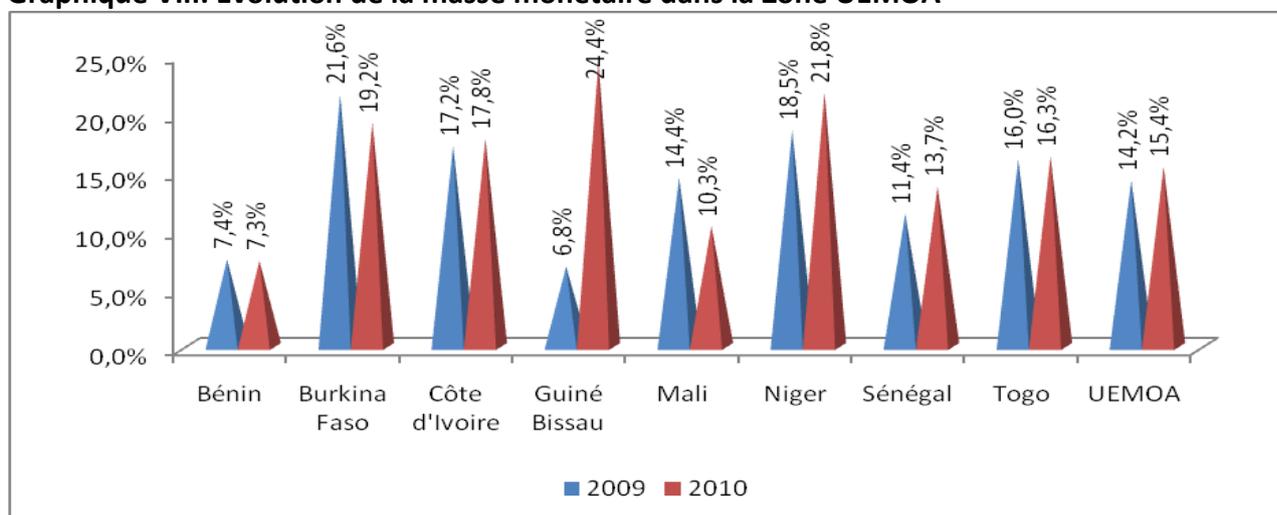
Au cours de l'année 2010, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations *d'open market* et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Le CPM a également décidé d'harmoniser les coefficients des réserves obligatoires pour l'ensemble des pays membres à 7,0% depuis le 16 décembre 2010.

Dans ce contexte, la masse monétaire de l'Union a enregistré une progression de 15,4%, pour s'établir à 12 293,4 milliards au 31 décembre 2010 se reflétant dans l'accroissement de 16,7% des dépôts en banque et de 13,7% de la circulation fiduciaire. Le relèvement de la masse monétaire

s'explique par le renforcement de la position extérieure nette des institutions monétaires, la hausse des créances nettes sur les Gouvernements et la progression des crédits au secteur privé.

Le Graphique VIII montre l'évolution contrastée de la masse monétaire dans la Zone UEMOA, allant d'un minimum de 7,3% au Bénin à un maximum de 24,4% en Guinée-Bissau.

Graphique VIII. Evolution de la masse monétaire dans la Zone UEMOA



Par pays, la situation se présente comme suit :

Au Bénin il a été enregistré une hausse des avoirs extérieurs nets et une baisse du crédit intérieur. La masse monétaire s'est accrue de 7,3% pour atteindre 1 276,1 milliards à fin décembre 2010.

Au **Burkina Faso**, la masse monétaire s'est accrue de 19,2%, pour s'établir à 1 319,5 milliards, en liaison avec la progression des avoirs extérieurs nets (+14,9%), et du crédit intérieur (+22,5%).

En **Côte d'Ivoire**, la masse monétaire a progressé de 17,8% en s'établissant à 4136,4 milliards F CFA à fin décembre 2010, en liaison avec une hausse des avoirs extérieurs nets et un accroissement du crédit intérieur.

En **Guinée-Bissau**, une progression de la masse monétaire de 24,4% a été enregistrée, se situant à 118,5 milliards de F CFA, en rapport avec une amélioration des avoirs extérieurs nets et un accroissement du crédit intérieur.

Au **Mali**, la situation monétaire a été caractérisée par une hausse de 10,3% de la masse monétaire pour atteindre 1 293,7 milliards, sous l'impulsion du crédit intérieur, atténué par le repli des avoirs extérieurs nets.

Au **Niger**, la situation monétaire a été caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur qui ont induit une progression de 21,7% de la masse monétaire pour s'établir à 576 milliards en 2010.

Au **Sénégal**, la masse monétaire s'est accrue de 13,7% pour se situer 2540,8 milliards en 2010 résultant de l'amélioration des avoirs extérieurs nets et de la hausse du crédit intérieur.

Au **Togo**, la masse monétaire a progressé de 16,3% pour ressortir à 717,0 milliards à fin 2010 du fait de la progression des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur.

2.5.3. Situation monétaire au Cap Vert

Pour gérer l'excès de liquidité dans le système bancaire, plusieurs opérations *d'open market* ont été réalisées par l'institut d'émission au cours de l'année 2010. Cependant, le principal taux d'intervention et le coefficient de réserve obligatoire ont été maintenus inchangés à 4,25% et 16% respectivement.

Dans ce contexte, la masse monétaire a enregistré une hausse de 5,3%, en s'établissant à 115 929,5 millions de CVE contre 110 044,8 millions CVE un an plus tôt. Cet accroissement qui s'est reflété à la fois au niveau de la circulation fiduciaire et des dépôts en banque, s'expliquerait par la progression de 5,2% des avoirs extérieurs nets, se fixant à 29 851,7 millions en 2010 accompagnée d'une hausse de 6,1% du crédit intérieur pour s'établir à 98589,1 millions de CVE en 2010.

III. PERFORMANCE AU TITRE DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE

Cette section examine, d'une part, l'état de convergence au niveau globale et, d'autre part, la convergence au niveau de chaque Etat membre vis-à-vis des critères de convergence macroéconomique de la CEDEAO. Rappelons qu'aux termes de l'Article 1^{er} de la Décision A/DEC.7/12/99 relative à l'adoption des critères de convergence macroéconomique dans le cadre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO, deux catégories de critères ont été adoptés : **Critères primaires et Critères secondaires**.

Les critères de primaires, qui sont au nombre de quatre (4), se présentent comme suit:

1. Ratio du déficit budgétaire hors dons (base engagement) rapporté au produit intérieur brut (PIB) nominal : inférieur ou égal à 4% ;
2. Taux d'inflation en fin de période : inférieur ou égal à 5% ;
3. Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale : inférieur ou égal à 10% des recettes fiscales de l'année antérieure ;
4. Réserves brutes : supérieures ou égales à six (6) mois d'importations.

S'agissant des critères de second rang, ils sont au nombre de six (6) et concernent :

1. Arriérés : interdiction d'accumuler de nouveaux arriérés et apurement de tous les anciens arriérés;
2. Ratio des recettes fiscales /PIB : supérieur ou égal à 20% ;
3. Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : inférieur ou égal à 35% ;
4. Ratio des investissements publics financés sur les ressources internes rapportés aux recettes fiscales : supérieur ou égal à 20% ;
5. Stabilité du taux de change réel : maintenir par chaque pays. Toutefois, le taux exact sera déterminé dans le cadre de la mise en place du mécanisme de change CEDEAO ;
6. Taux d'intérêt réel : le taux d'intérêt réel doit être positif.

3.1. ANALYSE DE LA SITUATION GLOBALE AU TITRE DE LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE

La convergence macroéconomique des économies de la CEDEAO au cours des 6 dernières années a été caractérisée par un comportement erratique. En effet, le nombre moyen des pays ayant respecté les divers critères a varié au cours de la période de 2005 à 2010. Globalement, la situation de convergence macroéconomique s'est détériorée en 2010 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (2005-2009). De même, en comparaison avec l'année 2009, l'état de convergence en 2010, apprécié par le nombre de pays ayant atteint les cibles, s'est dégradé au niveau des critères relatifs à l'inflation en fin de période, au financement monétaire du déficit budgétaire, au ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, au taux d'intérêt réel positif et à la stabilité du taux de change réel. Pour les autres critères, le nombre de pays ayant atteint les cibles n'a pas changé.

3.1.1. Nombre de pays ayant satisfait les critères

L'évolution du nombre de pays ayant atteint chaque critère de convergence depuis 2005 est retracée dans le Tableau 1 ci-dessous.

Il en ressort qu'en 2010, cinq (5) pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Togo) ont respecté le critère relatif au **déficit budgétaire base engagement, hors dons en pourcentage du PIB** contre une moyenne de 6 pays au cours de la période allant de 2005 à 2009.

Tableau 1. Evolution du nombre des pays ayant respecté chaque critère entre 2005 et 2010

	Norme	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-2009
Critères de 1^{er} rang :								
1. Déficit budgétaire	≤ 4% PIB	4	6	8	8	4	5	6
2. Inflation fin de période	≤ 5%	9	9	7	1	10	9	7
3. Financement déficit	≤ 10% RF n-1	15	13	15	13	13	12	14
4. Réserves extérieures	≥ 6 mois	1	1	1	1	10	10	3
Critères de second rang								
1- Arriérés de paiements		-	-	-	-	-	-	-
2-Recettes fiscales (RF)	≥ 20% PIB	2	2	2	2	2	2	2
3-Masse salariale	≤ 35% RF	7	8	9	7	6	4	7
4 - Investissements Res inter/RF	≥ 20% RF	6	5	6	7	8	8	6
9-Taux d'intérêt réel	> 0	7	6	6	0	11	6	6
10-Stabilité du taux de change réel	± 5%	11	12	13	6	12	10	11

Source : CEDEAO

S'agissant de **l'inflation en fin de période**, 9 pays (les Etats membres de l'UEMOA et le Cap vert) l'ont respecté en 2010 contre 10 Etats membres l'année précédente (pays de l'UEMOA, Cap Vert et Gambie) et 7 pays en moyenne sur les cinq années précédentes.

Au titre du **financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en termes de pourcentage des recettes fiscales de l'année précédente**, le nombre des pays ayant satisfait ce critère s'est établi à 12 (tous les pays membres de la CEDEAO sauf la Gambie, la Guinée et la Sierra Leone) contre 13 Etats membres un an plus tôt (tous les Etats sauf la Guinée et la Sierra Leone) et une moyenne de 14 au cours des cinq années précédentes.

Le critère relatif aux **réserves extérieures brutes en mois d'importations** a été satisfait par 10 pays en 2010 (Etats membres de l'UEMOA, Gambie et Nigéria en 2010) comme l'année précédente. La moyenne des cinq dernières années est faible du fait qu'habituellement seul le Nigéria respectait ce critère avant 2009.

Au niveau du ratio des **recettes fiscales sur le PIB nominal**, le nombre de pays ayant respecté ce critère en 2010 est maintenu à deux (Cap Vert et Libéria pour l'année 2010 et Cap Vert et Ghana pour la période allant de 2005-2009).

Concernant le ratio de la **masse salariale sur les recettes fiscales**, la situation s'est également dégradée en 2010 ; quatre pays (Mali, Niger, Sénégal et Togo) ayant respecté ce critère contre 6 Etats en 2009 (Gambie, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal) et une moyenne de 7 pays entre 2005 et 2009.

Au titre du ratio des **investissements publics financés sur les ressources intérieures en termes des recettes fiscales**, le nombre de pays ayant atteint la cible en 2010 s'est maintenu à 8 comme

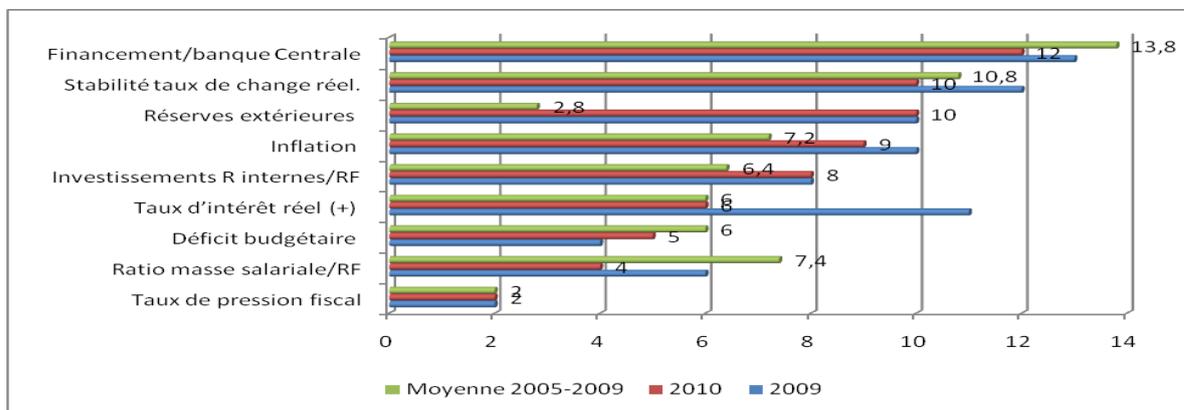
en 2009. Il s'agit du Benin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Nigeria et du Sénégal qui ont respecté ce critère en 2010 et 2009, plus le Cap Vert en 2009 et le Libéria en 2010.

S'agissant du critère relatif au **taux d'intérêt réel**, 6 Etats membres (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Niger et Togo) l'ont respecté en 2010 contre 11 pays un an plus tôt (tous les Etats membres sauf le Ghana, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone).

Concernant le critère relatif à la **stabilité du taux de change réel**, 10 Etats membres (tous les pays sauf la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et le Togo) l'ont respecté en 2010 contre 12 Etats l'année précédente (tous les Etats à l'exception de la Gambie, de la Guinée et du Nigéria).

Le Graphique IX ci-après retrace ces évolutions.

Graphique IX. Evolution du nombre de pays ayant respecté les critères de convergence



Au total, le nombre de pays ayant atteint les cibles en 2010 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes a enregistré un recul au niveau des critères relatifs au déficit budgétaire, au financement monétaire du déficit par la Banque Centrale, au ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales et à la stabilité du taux de change réel. En revanche, des améliorations des performances ont été observées au titre des autres critères tels que l'inflation, les réserves de change brutes en mois d'importations, le ratio des investissements publics financés sur les ressources internes en pourcentage des recettes fiscales. Pour les critères relatifs au taux d'intérêt réel positif et taux de pression fiscal, un *statu quo* a été enregistré.

De même, la situation de convergence macroéconomique des Etats membres de la CEDEAO en 2010 comparée à celle prévalue en 2009 s'est nettement détériorée. En effet, les performances se sont dégradées au niveau de cinq indicateurs (financement monétaire du déficit, stabilité du taux de change réel, inflation, taux d'intérêt réel positif, ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales) contre une amélioration de celle du déficit budgétaire ; les autres indicateurs ayant resté inchangés.

3.1.2. Nombre des critères satisfaits par pays

L'analyse de la performance de chaque pays membres en 2010 par rapport à 2009 au regard des critères de convergence confirme la dégradation de la convergence. En effet, dans sept (07) pays (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Nigéria et Sénégal) le nombre de critères de convergences atteint en 2010 est inférieur à celui satisfait en 2009, tandis que seul le Togo a

amélioré sa performance en augmentant le nombre de critères de convergence respecté. Dans les autres pays la situation est restée inchangée, comme le montre le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Evolution du nombre de critères de convergence respecté par pays

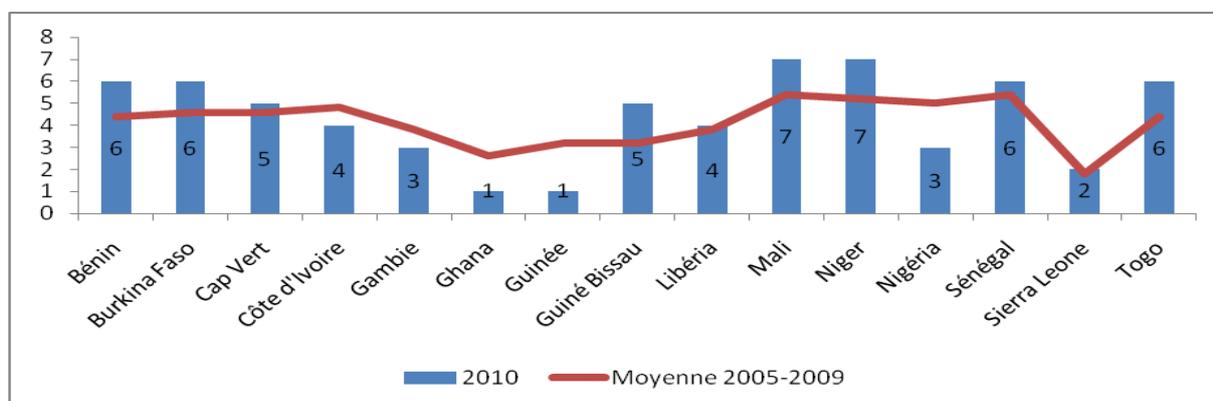
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-2009
Bénin	3	3	6	4	5	5	4,2
Burkina Faso	5	5	5	2	5	5	4,4
Cap Vert	5	4	5	3	6	5	4,6
Côte d'Ivoire	5	5	5	3	5	3	4,6
Gambie	4	6	3	2	4	3	3,8
Ghana	2	3	4	3	1	1	2,6
Guinée	3	2	4	3	4	1	3,2
Guinée-Bissau	4	4	2	1	4	4	3,0
Libéria	3	4	4	4	4	4	3,8
Mali	6	5	6	2	7	6	5,2
Niger	5	6	5	3	6	6	5,0
Nigéria	5	4	6	5	5	3	5,0
Sénégal	6	5	4	5	6	5	5,2
Serra Leone	2	1	2	2	2	2	1,8
Togo	3	5	6	3	4	5	4,2

Source : CEDEAO

Par rapport à la situation moyenne des cinq dernières années, celle en 2010 fait ressortir trois catégories de pays. Le premier regroupant les pays ayant amélioré leurs performances en 2010 par rapport à la moyenne de 2005-2009 à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo). Le deuxième groupe est formé par 2 pays (Libéria et Sierra Leone) où aucun changement sensible n'a été observé en termes du nombre des critères respectés par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Enfin, le troisième comprenant la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée et le Nigéria dont le nombre de critères respecté a affiché un recul.

Ces évolutions peuvent également être appréhendées par le graphique ci-après. La ligne rouge indique la performance moyenne du pays au cours des cinq dernières années. Ainsi, les pays dont la situation de convergence s'est dégradée sont ceux dont le nombre de critères satisfait en 2010 est situé en deçà de la ligne rouge.

Graphique X. Evolution du nombre de critères respecté par pays



3.2. ANALYSE DE L'ETAT DE CONVERGENCE PAR CATEGORIE DE CRITERE

Cette sous-section du rapport vise à analyser la performance des pays par rapport aux 10 critères de convergence. Lorsque le critère est respecté, la case correspondante est marquée par la couleur verte.

3.2.1. Critère de premier rang

3.2.1.1. Ratio du déficit budgétaire hors dons (base engagement) sur le PIB nominal ($\leq 4\%$)

Ce critère a été respecté par cinq des quinze Etats membres au cours de l'année 2010 contre une moyenne de 6 pays au cours de la période 2005-2009. Il s'agit du Bénin (3,1%), de la Côte d'Ivoire (2,3%), de la Guinée-Bissau (1,4%), du Libéria (0,0%) et du Togo (3,6%).

Tableau 3 : Déficit budgétaire hors dons, base engagement/PIB nominal ($\leq 4\%$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-2009
Bénin	4,6%	2,5%	1,4%	3,4%	7,4%	3,1%	3,9%
B Faso	9,1%	11,3%	9,3%	11,5%	10,7%	10,1%	10,4%
Cap Vert	11,4%	10,4%	3,6%	6,5%	13,3%	19,0%	9,0%
Côte d'Ivoire	2,7%	1,5%	1,4%	2,2%	2,2%	2,3%	2,0%
Gambie	8,4%	2,7%	1,1%	3,8%	8,6%	8,5%	4,9%
Ghana	6,9%	12,9%	14,5%	19,5%	12,3%	8,2%	13,2%
Guinée	1,6%	2,0%	0,9%	1,5%	6,8%	14,4%	2,6%
Guinée-Bissau	24,2%	19,9%	13,7%	11,3%	13,3%	1,4%	16,5%
Libéria	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Mali	7,3%	7,6%	7,9%	5,6%	1,6%	5,7%	6,0%
Niger	9,6%	6,8%	6,7%	5,4%	9,7%	6,9%	7,6%
Nigéria	1,3%	0,5%	0,6%	0,2%	3,3%	5,8%	1,2%
Sénégal	4,7%	7,3%	7,1%	7,2%	7,9%	7,1%	6,8%
Sierra Leone	9,5%	8,5%	5,0%	0,0%	10,4%	14,1%	6,7%
Togo	4,1%	4,2%	2,3%	2,3%	4,9%	3,6%	3,6%
Nombre de pays respectant le critère	4	6	8	8	4	5	6

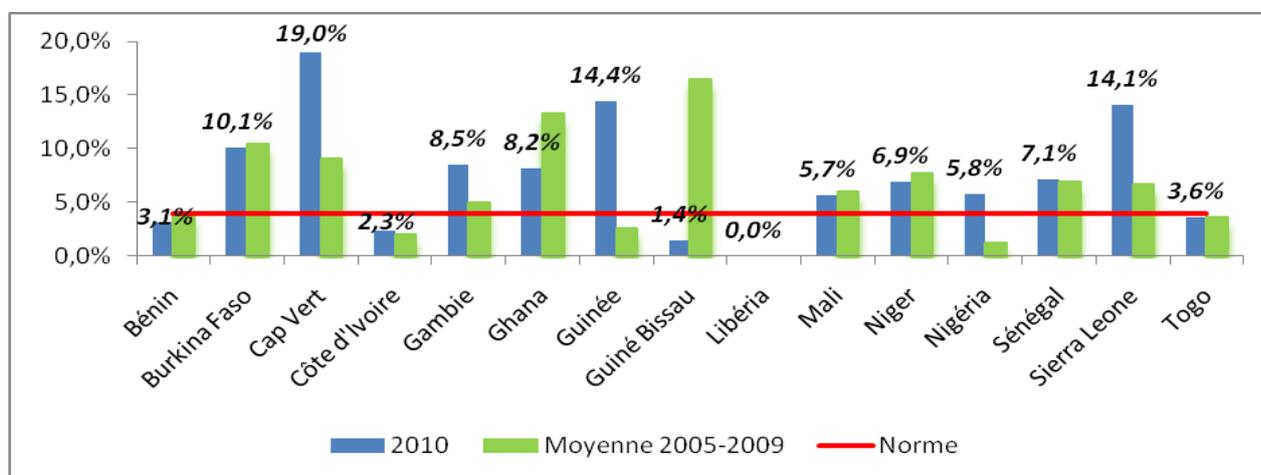
Source : CEDEAO, IMAO et Etats membres

Le Graphique XI ci-après compare la situation des Etats membres en 2010 à la situation moyenne des cinq années précédentes au regard de la norme relative au déficit budgétaire. La ligne rouge indique la limite maximum autorisée. Ainsi, le pays dont la valeur est au dessus de la ligne n'a pas respecté ce critère et tout pays dont la valeur est en deçà de la ligne a atteint la cible.

L'analyse du graphique fait ressortir que la situation de certains pays s'est dégradée en 2010 par rapport à la moyenne (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Nigeria, Sénégal et Sierra Leone), tandis que celles des autres s'est améliorée (Burkina Faso, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Niger). Le

graphique montre également que certains pays ont présenté les déficits à deux chiffres en 2010, à savoir : le Cap Vert (19,0%), la Guinée (14,4%), la Sierra Léone (14,4%) et le Burkina Faso (10,1%).

Graphique XI. Déficit budgétaires en 2010 comparés à la moyenne de 2005-2009



3.2.1.2. Inflation en fin de période $\leq 5,0\%$

S'agissant de l'inflation en fin de période, 9 Etats (pays de l'UEMOA et le Cap Vert) ont respecté ce critère en 2010 contre dix (10) un an plus tôt, conformément au tableau ci-après.

Tableau 4 : Inflation en fin de période ($\leq 5\%$)

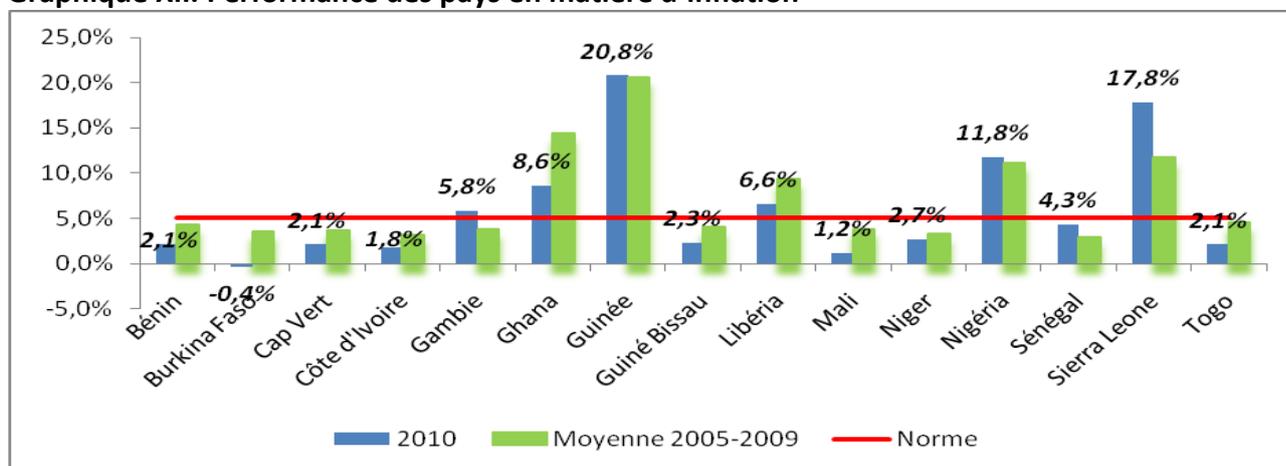
Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-2009
Bénin	3,8%	5,2%	0,3%	9,9%	2,2%	2,1%	4,3%
B Faso	4,5%	1,5%	2,3%	9,9%	-0,3%	-0,4%	3,6%
Cap Vert	1,7%	4,7%	4,4%	6,8%	1,0%	2,1%	3,7%
Côte d'Ivoire	2,6%	2,0%	1,5%	8,9%	1,0%	1,8%	3,2%
Gambie	1,8%	1,4%	6,0%	6,8%	2,7%	5,8%	3,7%
Ghana	13,9%	10,9%	12,8%	18,1%	16,0%	8,6%	14,3%
Guinée	29,7%	39,1%	12,8%	13,5%	7,9%	20,8%	20,6%
Guinée-Bissau	0,3%	3,2%	9,3%	8,7%	-1,6%	2,3%	4,0%
Libéria	7,0%	8,9%	11,7%	9,4%	9,7%	6,6%	9,3%
Mali	3,4%	3,6%	2,2%	7,8%	2,2%	1,2%	3,8%
Niger	4,2%	0,3%	4,7%	10,2%	-3,1%	2,7%	3,3%
Nigéria	11,6%	8,5%	6,6%	15,1%	14,0%	11,8%	11,2%
Sénégal	1,4%	4,0%	6,1%	5,0%	-2,2%	4,3%	2,9%
Serra Leone	13,1%	7,3%	13,8%	12,3%	12,2%	17,8%	11,7%
Togo	5,5%	1,5%	3,4%	10,2%	1,9%	2,1%	4,5%
Nombre de pays respectant le critère	9	9	7	1	10	9	7

Source : CEDEAO, IMAO et Etats membres

Le graphique XII présente la situation des pays en matière d'inflation au titre de l'année 2010 et la moyenne de 2005-2009. La ligne rouge indiquant la limite maximum, tout Etat dont le niveau d'inflation est situé au dessus de la ligne n'a pas satisfait ce critère pour la période considérée. Ainsi, l'analyse du graphique montre qu'en moyenne et au cours de l'année 2010, seuls les Etats

membres de l'UEMOA et le Cap Vert ont respecté ce critère. Ces pays ont généralement une inflation plus basse que celle des autres pays de la CEDEAO, en liaison avec leurs régimes de change.

Graphique XII. Performance des pays en matière d'inflation



3.2.1.3. Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en termes des recettes fiscales de l'année précédente ≤ 10%

A la suite de la décision du Conseil des Ministres de 2002, la BCEAO ne consent plus de concours monétaire aux Etats membres, ce qui explique que tous les pays membres de l'UEMOA ont respecté ce critère. De même, certaines banques centrales des autres pays membres de la CEDEAO ne financent pas le déficit budgétaire. Ainsi, en 2010 à peine trois (03) pays ont raté ce critère, à savoir : la Gambie, la Guinée et la Sierra Leone.

Tableau 5 : Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en termes de recettes fiscales de l'année précédente ≤ 10%

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-2009
Bénin	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
B Faso	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Cap Vert	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Côte d'Ivoire	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Gambie	0,0%	0,0%	0,0%	35,9%	0,0%	27,3%	7,2%
Ghana	0,0%	0,0%	0,0%	17,3%	0,0%	-12,7%	3,5%
Guinée	-8,8%	54,0%	0,0%	5,8%	40,1%	82,9%	18,2%
Guinée-Bissau	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Libéria	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Mali	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niger	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Nigéria	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sénégal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Serra Leone	0,0%	13,3%	0,8%	0,3%	21,2%	25,7%	7,1%
Togo	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Nombre de pays respectant le critère	15	13	15	13	13	12	14

Source : CEDEAO, IMAO et Etats membres

3.2.1.4. Réserves extérieures brutes en mois d'importations ≥ 6 mois

Ce critère semble être le plus difficile à respecter. En effet, seul le Nigéria l'a toujours respecté, nonobstant la baisse importante enregistrée en 2010, portant son niveau des réserves à 7,8 mois d'importations contre 16,6 mois l'année précédente. Depuis 2009, les pays de l'UEMOA l'ont également respecté tandis que la Sierra Leone et la Gambie ont atteint cette cible en 2009 et 2010, respectivement.

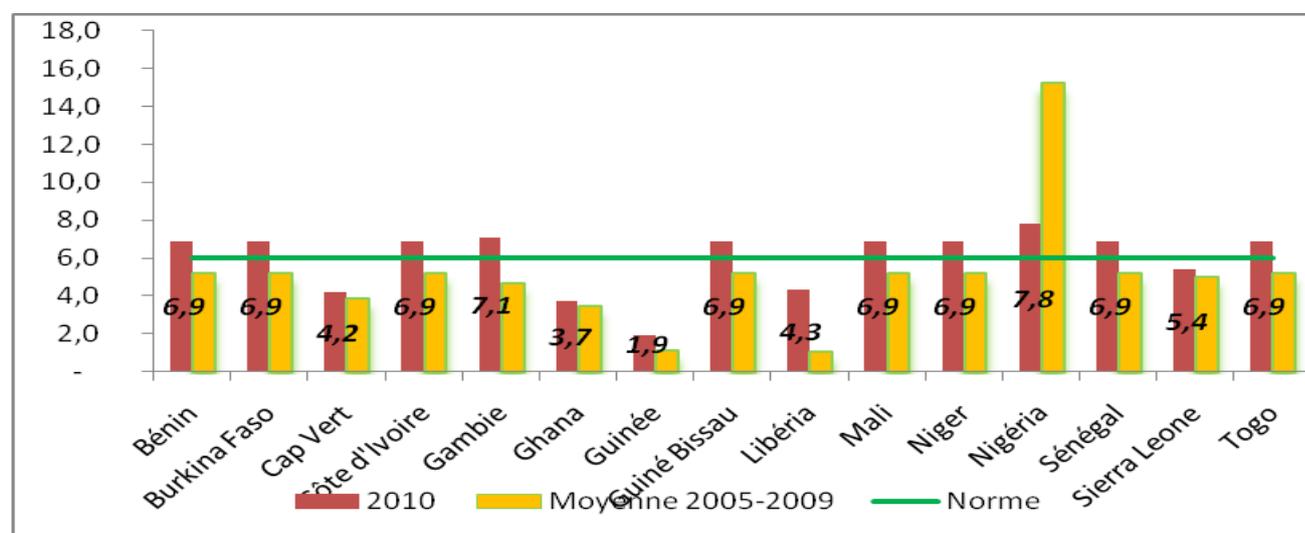
Tableau 6. Réserves extérieures brutes en mois d'importations ≥ 6 mois

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-2009
Bénin	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
B Faso	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Cap Vert	3,6	3,4	4,1	4,0	4,2	4,2	3,9
Côte d'Ivoire	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Gambie	5,2	4,9	4,4	4,3	4,7	7,1	4,7
Ghana	4,0	3,7	3,9	1,8	4,1	3,7	3,5
Guinée	1,1	0,8	0,4	1,1	2,2	1,9	1,1
Guiné Bissau	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Libéria	0,1	0,1	0,7	0,7	3,6	4,3	1,0
Mali	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Niger	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Nigéria	11,8	15,1	17,4	15,3	16,6	7,8	15,2
Sénégal	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Sierra Leone	4,8	4,9	5,1	4,2	6,2	5,4	5,0
Togo	4,2	4,4	5,3	5,7	6,6	6,9	5,2
Nombre de pays respectant le critère	1	1	1	1	10	10	1

Source : CEDEAO, IMAO et Etats membres

La ligne verte du graphique XIII ci-dessous indique le niveau minimum que les pays doivent atteindre. Il en ressort qu'en moyenne seul le Nigéria dispose des réserves brutes couvrant au moins 6 mois d'importation des biens et services. Toutefois, depuis 2009 les Etats membres de l'UEMOA respectent également ce critère ; tandis que la Gambie a atteint la cible en 2010.

Graphique XIII. Evolution des réserves de changes en mois d'importations



3.2.2. Critères du second degré

3.2.2.1. Interdiction d'accumuler de nouveaux arriérés et l'apurement de tous les arriérés

Du fait de l'indisponibilité des données cohérentes en la matière couvrant tous les Etats, les performances réalisées dans ce domaine n'ont pas fait l'objet d'analyse pour la période sous revue.

3.2.2.2. Ratio de recettes fiscales/PIB \geq 20 %

Les données du tableau 6 ci-après montrent que la mobilisation des recettes fiscales reste un grand défi à relever. En effet, depuis 2005, seul le Cap Vert a toujours respecté ce critère suivi du Ghana qui ne l'a raté qu'en 2010 et du Libéria qui a atteint la cible deux fois (2009 et 2010). Les autres Etats n'ont jamais atteint la cible de 20%.

Tableau 7. Taux de pression fiscale (\geq 20%)

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-2009
Bénin	14,5%	15,4%	16,9%	17,2%	16,1%	16,4%	16,0%
B Faso	11,8%	12,0%	12,0%	12,2%	12,6%	13,0%	12,1%
Cap Vert	21,5%	23,4%	24,4%	25,7%	22,2%	21,3%	23,4%
Côte d'Ivoire	13,9%	14,4%	15,5%	15,6%	17,4%	17,4%	15,4%
Gambie	17,2%	18,8%	15,2%	14,5%	17,5%	13,8%	16,6%
Ghana	21,9%	22,3%	26,1%	27,9%	22,1%	14,1%	24,1%
Guinée	12,2%	14,8%	13,5%	14,7%	16,4%	14,7%	14,3%
Guiné-Bissau	11,3%	11,3%	5,7%	5,5%	6,7%	7,9%	8,1%
Libéria	14,7%	13,2%	12,6%	12,5%	23,2%	24,7%	15,2%
Mali	15,4%	14,9%	14,2%	13,3%	14,7%	14,8%	14,5%
Niger	10,3%	10,7%	11,3%	11,6%	13,7%	13,2%	11,5%
Nigéria	17,2%	15,1%	13,3%	17,1%	11,7%	11,9%	14,9%
Sénégal	18,6%	19,0%	19,5%	18,3%	18,0%	18,9%	18,7%
Sierra Leone	8,1%	8,5%	7,8%	10,4%	9,3%	11,6%	8,8%
Togo	14,6%	15,4%	16,2%	14,9%	15,3%	15,7%	15,3%
<i>Nombre de pays respectant le critère</i>	2						

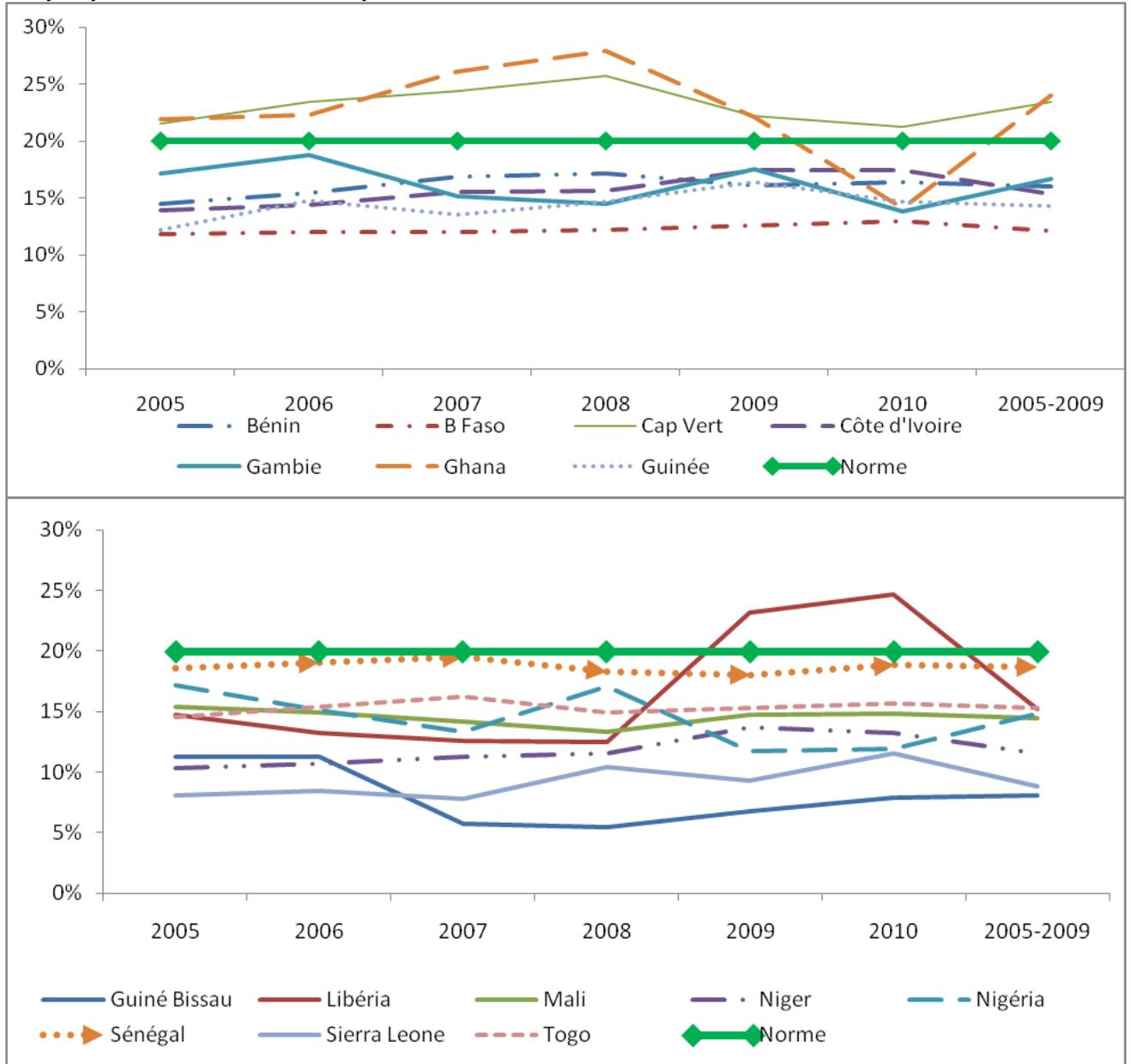
Source : CEDEAO et Etats membres

Le graphique XIV ci-après retrace l'évolution du taux de pression fiscale dans les Etats membres depuis 2005, avec une ligne verte indiquant le niveau minimum. Il en ressort que les pressions fiscales au Cap Vert et au Ghana sont au dessus de la norme de 20%, nonobstant la baisse de celle de Ghana en 2010⁶. Il conviendrait de signaler les progrès enregistrés par le Libéria au cours des deux dernières années, en passant d'un taux de pression fiscale de 12,5% en 2008 à 23,2% en 2009 et 24,7% un an plus tard.

La Guinée-Bissau et la Sierra Leone sont, en moyenne, les pays moins performants au regard de ce critère dont le respect favoriserait la réalisation des autres critères relatifs aux finances publiques (déficit budgétaire, ratio de la masse salariale) et le financement adéquat des dépenses publiques.

⁶ Cette baisse fait suite à la révision des comptes nationaux du Ghana ayant relevé son PIB.

Graphique XIV. Evolution de la pression fiscale dans les Etats membres



3.2.2.3. Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35%

En 2010, quatre Etats membres (Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont respecté ce critère contre une moyenne de sept Etats sur la période 2005-2009. Toutefois, il conviendrait de relever que la Gambie et le Ghana qui respectaient ce critère depuis 2005, l'ont raté en 2010. Egalement, le Nigéria n'a pas atteint la cible en 2009 et 2010.

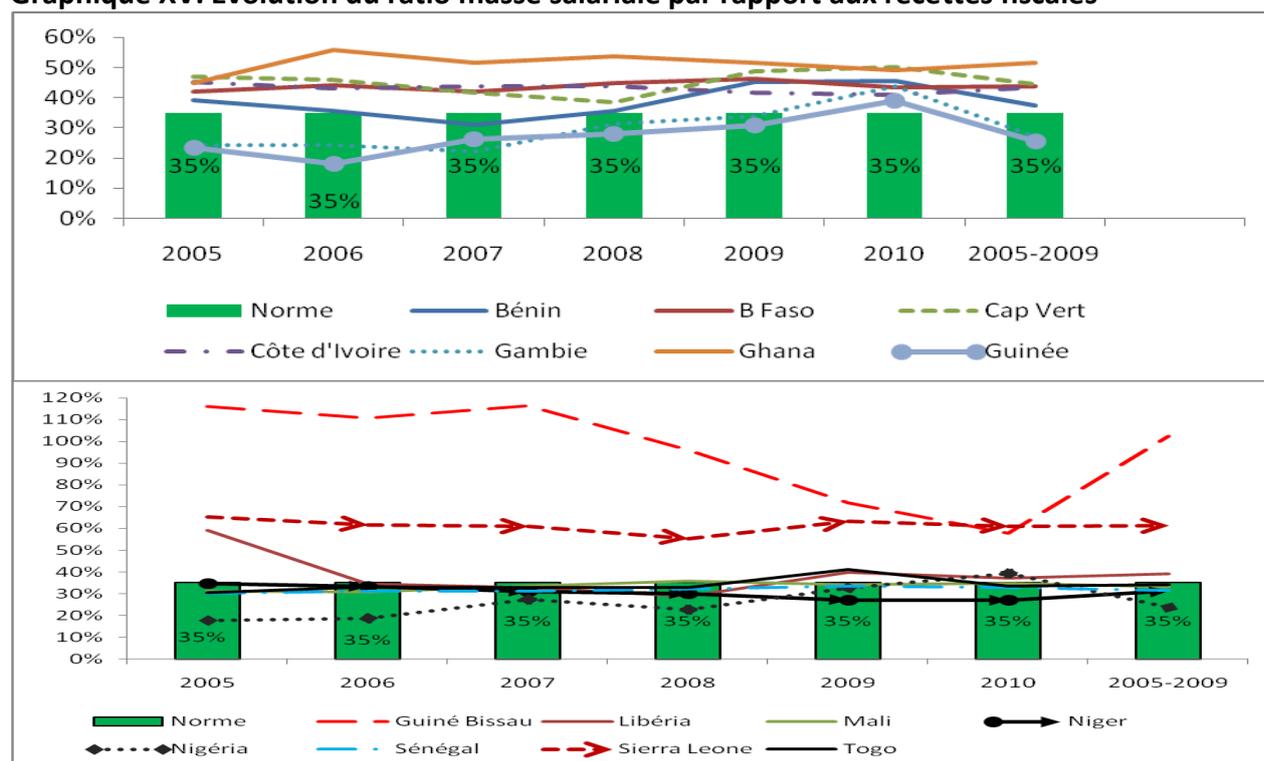
Tableau 8. Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35%

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-2009
Bénin	39,0%	35,6%	31,0%	35,6%	45,1%	45,4%	37,3%
B Faso	42,0%	44,1%	42,0%	44,7%	46,2%	43,5%	43,8%
Cap Vert	47,1%	46,0%	41,6%	38,3%	48,8%	50,1%	44,4%
Côte d'Ivoire	45,0%	43,2%	43,6%	43,8%	41,5%	41,1%	43,4%
Gambie	24,3%	24,2%	22,3%	31,2%	33,7%	43,7%	27,1%
Ghana	44,8%	55,7%	51,5%	53,8%	51,6%	48,9%	51,5%
Guinée	23,2%	18,4%	25,9%	28,0%	30,6%	39,0%	25,2%
Guinée Bissau	116,1%	110,8%	116,5%	96,2%	71,8%	57,7%	102,3%
Libéria	59,2%	34,5%	32,9%	28,7%	39,9%	37,0%	39,0%
Mali	31,0%	30,9%	33,4%	35,8%	34,2%	34,9%	33,1%
Niger	34,7%	33,3%	31,0%	29,8%	27,3%	27,0%	31,2%
Nigéria	17,9%	18,8%	27,6%	22,7%	32,7%	39,6%	23,9%
Sénégal	30,0%	31,0%	31,0%	32,0%	33,6%	32,7%	31,5%
Sierra Leone	65,5%	61,6%	60,9%	55,3%	63,3%	60,9%	61,3%
Togo	30,4%	33,1%	32,8%	32,7%	41,2%	33,5%	34,0%
Nombre de pays respectant le critère	7	8	9	7	6	4	7

Source : CEDEAO et Etats membres

Les barres vertes dans le graphique XV ci-après indiquent la limite maximum, tout pays dont le ratio de la masse salariale aux recettes fiscales est situé au dessus des barres n'a pas respecté ce critère.

Graphique XV. Evolution du ratio masse salariale par rapport aux recettes fiscales



3.2.2.4. Investissement public financé sur ressources internes/recettes fiscales ≥ 20%

Huit (8) des quinze Etats membres de CEDEAO ont respecté ce critère en 2010 contre une moyenne de sept (7) au cours des cinq années précédentes. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et de la Sierra Leone.

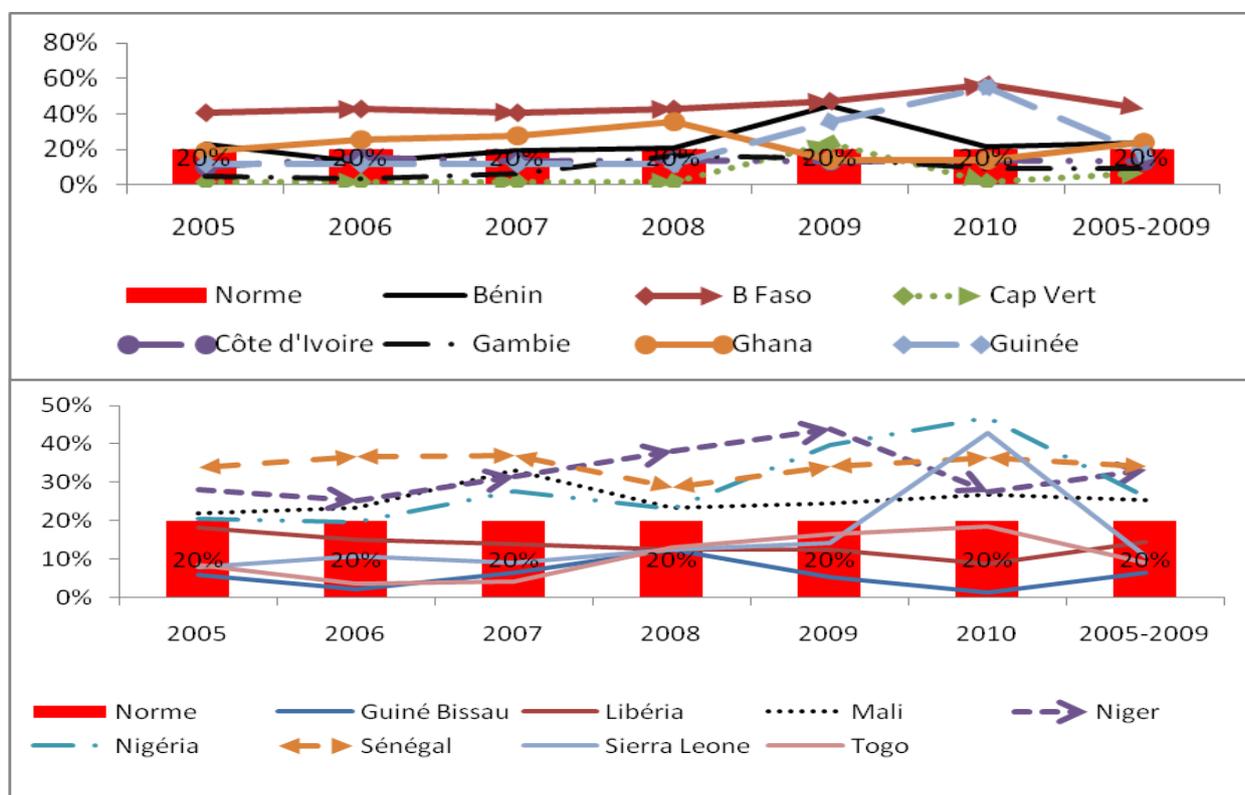
Tableau 9. Investissement public financé sur les ressources internes/recettes fiscales $\geq 20\%$

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-2009
Bénin	22,8%	12,8%	19,1%	20,6%	44,3%	21,7%	23,9%
B Faso	40,8%	43,4%	40,8%	43,4%	47,6%	57,2%	43,2%
Cap Vert	2,9%	2,9%	2,0%	1,9%	24,0%	1,9%	6,7%
Côte d'Ivoire	10,7%	15,5%	12,8%	13,6%	12,9%	13,4%	13,1%
Gambie	4,8%	3,1%	6,3%	16,3%	15,1%	9,5%	9,1%
Ghana	18,8%	25,0%	27,3%	35,8%	14,1%	14,7%	24,2%
Guinée	12,6%	12,0%	11,9%	12,9%	35,6%	55,3%	17,0%
Guinée-Bissau	6,0%	2,2%	6,4%	12,4%	5,3%	1,4%	6,5%
Libéria	18,3%	14,9%	13,8%	12,5%	12,5%	8,8%	14,4%
Mali	21,8%	23,4%	33,1%	23,5%	24,4%	26,7%	25,2%
Niger	28,1%	25,3%	31,6%	38,3%	44,1%	27,7%	33,5%
Nigéria	20,6%	19,6%	27,6%	23,2%	39,6%	46,8%	26,1%
Sénégal	33,7%	36,6%	37,1%	28,9%	34,0%	36,4%	34,1%
Serra Leone	7,9%	10,6%	9,1%	12,4%	14,3%	42,9%	10,9%
Togo	8,4%	3,6%	4,1%	12,9%	16,5%	18,6%	9,1%
<i>Nombre de pays respectant critère</i>	6	5	6	7	8	8	6

Source : CEDEAO et Etats membres

Cette situation est également présentée dans le graphique XVI ci-dessous, avec les barres rouges indiquant la zone interdite. Ainsi, tout pays dont l'indicateur est situé au dessus des barres est considéré comme ayant respecté ce critère.

Graphique XVI. Evolution du ratio de l'investissement public financé par ressources intérieures en % des recettes fiscales



3.2.2.5. Taux d'intérêt réel positif

Au cours de l'année 2010, une dégradation du nombre de pays ayant satisfait ce critère a été observé par rapport à 2009. En effet, six Etats membres ont satisfait ce critère, dont quatre membres de l'UEMOA, contre onze Etats un an plus tôt et six pays en moyenne sur la période 2005-2009.

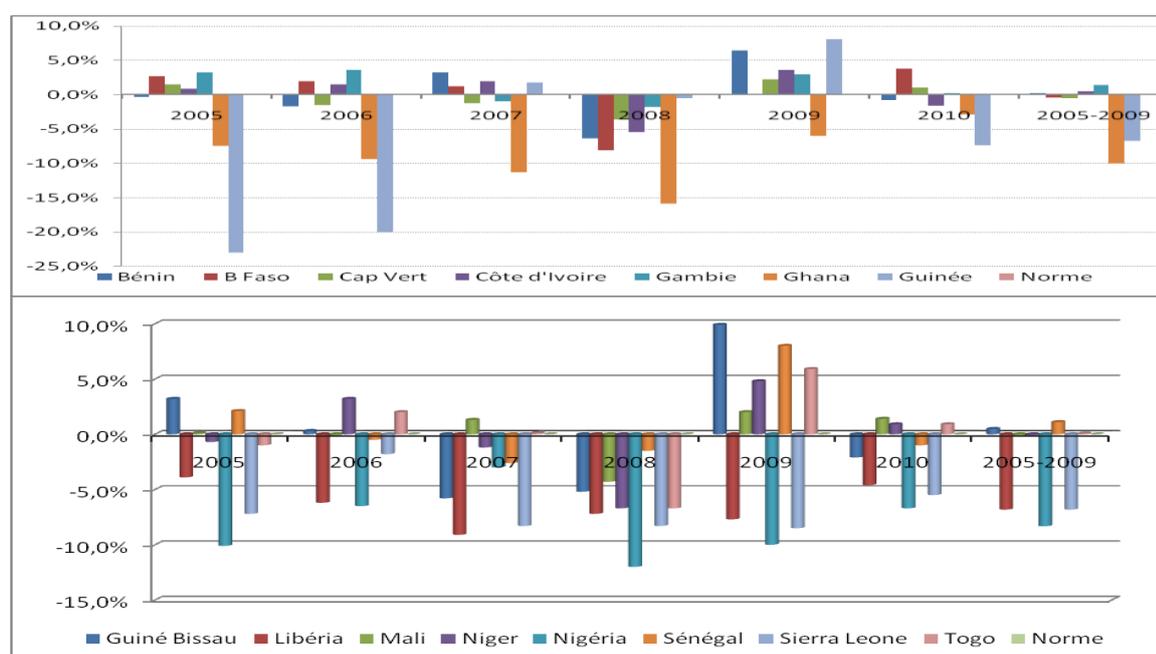
Tableau 10. Taux d'intérêt réel positif

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-2009
Bénin	-0,3%	-1,7%	3,2%	-6,4%	6,4%	-0,8%	0,2%
B Faso	2,7%	2,0%	1,2%	-8,1%	0,0%	3,8%	-0,4%
Cap Vert	1,5%	-1,5%	-1,2%	-3,6%	2,2%	1,0%	-0,5%
Côte d'Ivoire	0,9%	1,5%	2,0%	-5,4%	3,6%	-1,6%	0,5%
Gambie	3,2%	3,6%	-1,0%	-1,8%	3,0%	0,2%	1,4%
Ghana	-7,5%	-9,4%	-11,3%	-15,9%	-6,0%	-2,9%	-10,0%
Guinée	-23,0%	-20,0%	1,8%	-0,5%	8,1%	-7,4%	-6,7%
Guiné-Bissau	3,2%	0,3%	-5,8%	-5,2%	9,9%	-2,1%	0,5%
Libéria	-3,9%	-6,2%	-9,1%	-7,2%	-7,7%	-4,6%	-6,8%
Mali	0,1%	-0,1%	1,3%	-4,3%	2,0%	1,4%	-0,2%
Niger	-0,7%	3,2%	-1,2%	-6,7%	4,8%	0,9%	-0,1%
Nigéria	-10,1%	-6,5%	-3,0%	-12,0%	-10,0%	-6,7%	-8,3%
Sénégal	2,1%	-0,5%	-2,6%	-1,5%	8,0%	-1,0%	1,1%
Serra Leone	-7,2%	-1,8%	-8,3%	-8,3%	-8,5%	-5,5%	-6,8%
Togo	-1,0%	2,0%	0,1%	-6,7%	5,9%	0,9%	0,1%
Nombre de pays respectant le critère	7	6	6	-	11	6	6

Source : AMAO, CEDEAO, IMAO et Etats membres

Dans le graphique XVII ci-dessous, tous les pays dont les taux d'intérêt sont au dessus de zéro (0) ont respecté le critère. En revanche, ceux dont le niveau de taux d'intérêt s'est situé en deçà de la ligne zéro l'ont raté.

Graphique XVII. Evolution des taux d'intérêt réel positif



3.2.2.6. Stabilité du taux de change réel $\pm 5\%$

Le taux de change réel est considéré comme stable si sa variation est contenue dans la marge de fluctuation de $\pm 5,0\%$. Sur cette base, 10 pays ont atteint ce critère en 2010 contre 12 Etats en 2009.

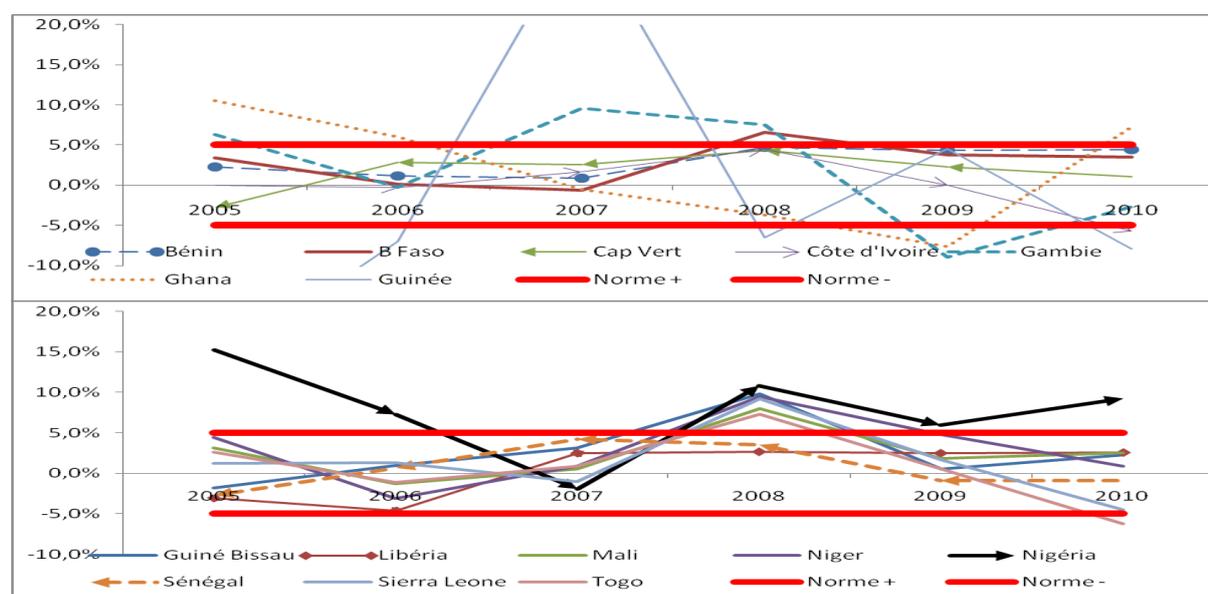
Tableau 11. Stabilité du taux de change réel (variation $\pm 5\%$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	2,3%	1,1%	0,9%	4,7%	4,3%	4,4%
B Faso	3,4%	0,1%	-0,6%	6,6%	3,8%	3,5%
Cap Vert	-2,8%	2,8%	2,5%	4,3%	2,2%	1,0%
Côte d'Ivoire	0,0%	-0,3%	1,6%	4,5%	0,0%	-5,7%
Gambie	6,3%	-0,3%	9,6%	7,5%	-9,0%	-2,7%
Ghana	10,5%	6,0%	-0,5%	-3,7%	-7,7%	7,2%
Guinée	-22,4%	-7,0%	32,6%	-6,5%	4,5%	-7,9%
Guinée-Bissau	-1,8%	1,0%	3,1%	9,8%	0,5%	2,3%
Libéria	-3,1%	-4,6%	2,5%	2,7%	2,5%	2,6%
Mali	3,1%	-1,3%	0,5%	8,0%	1,8%	2,5%
Niger	4,4%	-3,1%	0,9%	9,5%	4,8%	0,9%
Nigéria	15,3%	7,3%	-1,9%	10,8%	6,0%	9,3%
Sénégal	-2,7%	0,7%	4,3%	3,6%	-0,9%	-0,9%
Serra Leone	1,2%	1,3%	-1,0%	9,2%	1,7%	-4,5%
Togo	2,6%	-1,1%	0,9%	7,3%	0,5%	-6,2%
Nombre de pays respectant le critère	11	12	13	6	12	10

Source : AMAO, CEDEAO, IMAO et Etats membres

Le graphique XVIII en bas, montre l'évolution des variations des taux de change réels depuis 2005. Il en ressort qu'à l'exception de la Guinée, de la Gambie et du Ghana, les autres pays semblent avoir évolué dans le « tunnel ». La deuxième partie du graphique montre qu'à part le Nigéria, toutes les variations des taux de change réel des autres pays ont été contenues à l'intérieur de l'intervalle du « tunnel » ($\pm 5\%$).

Graphique XVIII. Evolution des variations des taux de change réel



Sur la base des évolutions ci-dessus retracées au niveau des Etats membres, la situation par zone (UEMOA, ZMAO) est présentée dans le tableau ci-après. Il en ressort que l'UEMOA a respecté cinq (05) critères de convergence en 2010 contre six (06) l'année précédente ; tandis que la ZMAO a satisfait trois (3) contre cinq (05) en 2009 et pour l'ensemble de la CEDEAO trois (03) contre quatre (04) un an plus tôt.

Tableau 12. Indicateurs de convergence par Zone

	Norme	UEMOA		ZMAO		CEDEAO	
		2009	2010	2009	2010	2009	2010
Déficit Budgétaire/PIB	≤ 4%	6,5%	5,9%	3,7%	4,5%	4,6%	5,0%
Taux d'inflation	≤ 5%	-1,0%	3,9%	14,0%	11,7%	8,9%	9,1%
Financement BC	≤ 10% RF n-1	0,0%	0,0%	0,9%	2,2%	4,9%	2,9%
Réserves brutes de change	≥ 6 mois	6,6	6,9	11,9%	7,3	10,1	6,9
Recettes fiscales/PIB	≥ 20%	15,6%	16,0%	11,9%	10,5%	13,5%	12,6%
Masse Salariale/Recettes fiscales	≤ 35% RF	38,9%	38,2%	34,6%	47,5%	35,9%	44,3%
Investissements Res inter/RF	≥20% RF	27,7%	26,1%	37,6%	29,8%	33,8%	27,9%
Taux d'intérêt réel	> 0	4,5%	-0,4%	-9,3%	-5,9%	-4,7%	-4,1%
Stabilité du Taux de change réel	± 5%	0,2%	4,1%	-5,9%	8,7%	-3,8%	7,1%

Source : CEDEAO, IMAO et UEMOA

IV. HARMONISATION DES POLITIQUES ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

4.1. PROTOCOLES ET CONVENTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'intégration régionale au sein de la CEDEAO, de nombreux instruments juridiques ont été pris par les Hautes Autorités de la Communauté. La réalisation effective d'une union économique et monétaire dans l'espace CEDEAO dépend, dans une grande mesure, de la ratification et de la mise en œuvre concrète de ces instruments juridiques.

Au titre des protocoles, sur cinquante trois (53) adoptés à fin décembre 2010, dix sept (17) ne sont pas encore entrés en vigueur.

Par ailleurs, douze (12) protocoles/conventions ne sont en vigueur que provisoirement, dont trois (03) liés à la réalisation de l'union économique et monétaire, à savoir:

1. La Convention Générale A/C.1/01/03 sur la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes Universitaires, Grades, Certificats et autres Qualifications des Etats Membres de la CEDEAO ;
2. Le Protocole A/P.1/01/03 relatif à la Définition de la Notion de Produits Originaires des Etats Membres de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
3. Le Protocole A/P.2/7/96 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans les Etats membres.

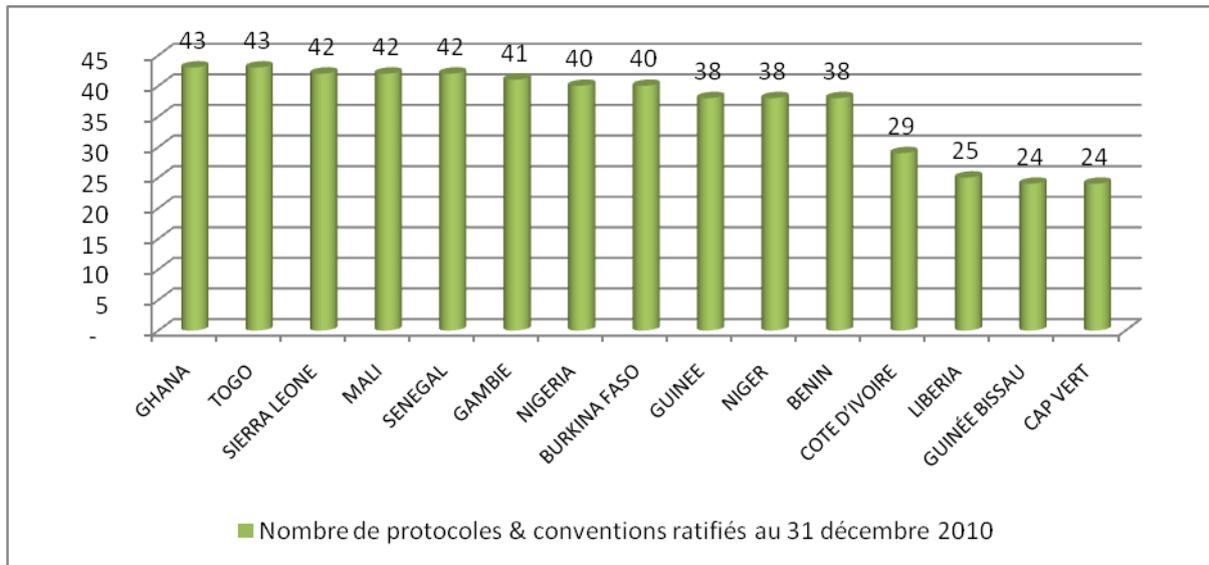
Une attention particulière doit être accordée à l'application effective des protocoles et conventions ratifiés et en vigueur, principalement le Protocole n° A/P1/5/79 portant la libre circulation des personnes, des biens, le droit de résidence et d'établissement et ceux relatifs à la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO, notamment :

- i. Protocole n°A/P1/1/03 du 31 janvier 2003 relatif à la définition de la notion de produits originaires des Etats membres de la CEDEAO ;
- ii. Règlement n°C/REG.3/4/2002 du 23 avril 2002 relatif à la procédure d'agrément des produits originaires au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO ;
- iii. Règlement n°C/REG.4/4/02 du 23 avril 2002 relatif à l'adoption d'un certificat d'origine des produits originaires de la CEDEAO ;
- iv. Règlement n°C/REG.5/4/02 du 23 avril 2002 relatif à la détermination des éléments constitutifs du prix de revient ex-usine d'un produit et de la valeur ajoutée.

L'analyse de l'état de ratification des protocoles et conventions au 31 décembre 2010 fait ressortir qu'aucun Etat membre n'a ratifié l'ensemble des 53 instruments juridiques adoptés. Le Ghana et le Togo figurent parmi les pays les plus avancés en la matière, avec 43 protocoles et/ou conventions ratifiés. En revanche, le Cap Vert et la Guinée-Bissau⁷ sont les deux pays les moins performants avec 24 protocoles et/ou conventions ratifiés. Le graphique XX ci-après retrace cette situation.

⁷ Au cours de la mission d'évaluation des CNC/CNPE réalisée en mars 2011 en Guinée-Bissau, les Autorités nationales ont indiqué que le retard dans la ratification de ces textes légaux est dû aux difficultés de les faire traduire en portugais, la langue officielle du pays, afin de les soumettre au Parlement.

Graphique XX. Nombre de protocoles & conventions ratifiés au 31 décembre 2010



Source : CEDEAO

4.2. MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA MONNAIE UNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route pour le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, plusieurs réunions ont été organisées par la Commission de la CEDEAO en vue de faire le point sur les principales réalisations accomplies. Ces rencontres ont enregistré la participation des représentants des institutions régionales intervenant dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, à savoir la Commission de la CEDEAO, l'AMAO, l'IMAO, la Commission de l'UEMOA, l'ABAO, et les banques centrales nationales des pays membres de la CEDEAO. Les activités réalisées au cours de l'année 2010 et courant 1^{er} semestre 2011 sont relatives aux aspects ci-après :

- Conduite de mission conjointe de la Surveillance multilatérale
- Processus d'harmonisation des cadres légaux et statistiques des Finances publiques
- Processus d'harmonisation des statistiques
- Processus d'harmonisation des cadres réglementaires de la politique monétaire
- Missions auprès des Etats membres en vue de la suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires à la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO)
- Activités relatives à la libéralisation du compte capital au sein de la CEDEAO
- Activités visant l'intégration des marchés financiers au niveau de la CEDEAO.
- Cotation et transaction dans les monnaies de la CEDEAO.

4.2.1. Conduite de la Surveillance multilatérale

Deux missions conjointes CEDEAO/AMAO/IMAO de la surveillance multilatérale ont été réalisées en 2010. Au cours du 1^{er} semestre 2011 les institutions régionales ont conduit une série de missions conjointes auprès des Etats membres suivant le programme ci-dessous :

- ✓ 21 - 25 mars : Gambie, Sénégal, Sierra Leone et Commission de l'UEMOA
- ✓ 28 mars – 1^{er} avril : Cap-Vert, Guinée et Ghana

✓ 4 -8 avril : Liberia et Nigeria

L'objectif de ces missions était d'évaluer la performance des Etats membres au titre de l'année 2010 au regard des critères de convergence macro-économique ainsi que l'harmonisation des politiques et programmes requis pour l'établissement de l'union économique et monétaire au sein de la CEDEAO. A la fin de chaque mission, un aide-mémoire a été élaboré et présenté aux Autorités du pays visité.

Les autres activités réalisées dans ce cadre sont relatives à la mise en place effective et l'opérationnalisation des CNC et le lancement de l'étude pour l'harmonisation des critères de convergences au sein de la CEDEAO.

4.2.1.1. Mise en place effective et l'opérationnalisation des CNC

La création des Comités nationaux de coordination (CNC) est prévue par les dispositions de la Décision A/DEC 7/12/99 du 10 décembre 1999 portant adoption des critères de convergence macroéconomique dans le cadre du Programme de Coopération monétaire de la CEDEAO. Conformément à cette décision, les Comités nationaux de politique économique (CNPE), déjà fonctionnels dans les pays de l'UEMOA jouent le rôle de CNC, ce qui a résolu d'office la problématique de la mise en place effective des CNC au niveau de ces pays. L'établissement et le fonctionnement effectif des CNC dans les Etats membres non UEMOA n'a pu se concrétiser qu'en 2009 avec le recrutement de macro-économistes et de secrétaires bilingues sur appui financier de la Commission de la CEDEAO à travers le 9^{ème} FED. A ce jour, seul le Cap Vert ne dispose pas encore de cette structure.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles pour la surveillance multilatérale dans les États membres, la Commission de la CEDEAO a organisé des missions de suivi et d'évaluation auprès de certains CNC/CNPE au cours de l'année 2010 et courant 1^{er} trimestre 2011. Ces missions visaient notamment à évaluer les activités de ces structures et à maintenir un dialogue politique avec les principaux intervenants impliqués dans la mise en œuvre du mécanisme de la surveillance multilatérale. La Commission a également organisé des réunions régionales des CNC à Ouagadougou (mai 2010) et à Bamako, du 2 au 6 mai 2011, pour examiner les rapports pays de la surveillance multilatérale.

4.2.1.2. Révision et harmonisation des critères de convergences

La coexistence de trois mécanismes de la surveillance multilatérale au sein de la CEDEAO (UEMOA, ZMAO, CEDEAO) avec des critères souvent différents, rend difficile l'appréciation globale de la convergence des Etats qui peuvent être performants dans un système et ne pas l'être dans un autre. Pour pallier cette situation, la Commission de la CEDEAO a, en collaboration avec les institutions régionales (UEMOA, IMAO, AMAO) et avec l'appui financier de la BAD, réalisé une étude sur l'harmonisation des critères de convergence au sein de l'espace CEDEAO. Cette étude, a fait l'objet d'examen les 8 et 9 novembre 2010 et du 25 au 27 mai 2011 à Abuja. Elle a été validée au cours de la réunion du 27 au 29 juin à Dakar par le Sous-Comité technique interinstitutionnel du programme de la monnaie unique de la CEDEAO et sera soumise prochainement aux Etats membres pour adoption.

4.2.2. Harmonisation des cadres légaux et statistiques

4.2.2.1. Harmonisation des statistiques

Dans le cadre de l'harmonisation des statistiques, plusieurs actions ont été réalisées depuis 2010. En effet, le Comité technique de la CEDEAO pour la mise en œuvre du Programme à moyen terme relatif à l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation (IPC), s'est réuni du 10 au 13 octobre 2010 à Lomé. Cette réunion visait l'examen des différentes méthodologies en matière d'IPC en usage dans la région et l'élaboration d'une méthodologie régionale devant permettre de mettre en place un IPC harmonisé. De même, le Comité technique sur la comptabilité nationale s'est réuni du 4 au 8 octobre 2010 pour examiner la stratégie régionale pour l'harmonisation des comptes nationaux dans la région et la mise en œuvre de la recommandation du Groupe africain de la comptabilité nationale. Cette réunion a validé la nomenclature régionale proposée et les activités prévues pour la finalisation de cette stratégie régionale.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, les responsables des bureaux nationaux de statistique ont tenu une réunion qui a permis d'examiner et approuver le plan de travail du programme statistique régional de la CEDEAO y compris l'harmonisation. Dans ce cadre, la Commission de la CEDEAO a produit les documents ci-après :

- ✓ projet de guide méthodologique pour l'harmonisation de l'indice de prix à la consommation (IPC);
- ✓ projet de cadre pour l'harmonisation des statistiques de la balance des paiements.

S'agissant des statistiques de la balance des paiements, à la suite de la recommandation de la réunion sur ECOMAC de mai 2010, un projet d'harmonisation de ces statistiques est en cours. Après l'atelier de Dakar en avril 2011, regroupant les responsables pour l'élaboration des balances des paiements dans les pays membres, les étapes suivantes concernent la nomination des points focaux, la réalisation des missions circulaires d'approfondissement du diagnostic des pratiques actuelles, l'élaboration du guide méthodologique et l'organisation de l'atelier régional de validation du guide.

Par ailleurs, la base de données de la surveillance multilatérale de la CEDEAO (ECOMAC) a été validée au cours de l'atelier tenu à Cotonou du 6 au 8 juin 2011; son lancement étant prévu au cours du second semestre 2011.

4.2.2.2. Harmonisation de la fiscalité intérieure

En collaboration avec la Commission de l'UEMOA, la Commission de la CEDEAO, travaille avec les États membres pour harmoniser les listes et les taux de produits soumis aux droits d'accises. Ce travail devrait aboutir à l'harmonisation des deux directives existantes (celle de la CEDEAO et celle de l'UEMOA) sur les droits d'accises.

4.2.2.3. Harmonisation des cadres des finances publiques

En vue d'harmoniser les cadres de gestion des finances publiques, la Commission de la CEDEAO a commis à des consultants la réalisation des quatre études ci-après, dont les versions préliminaires ont été présentées et examinées à Lomé, du 1^{er} au 5 novembre 2010. A la suite de cette rencontre, une deuxième réunion a été organisée à Dakar du 20 au 24 juin 2011 pour examiner les

versions améliorées à la suite des observations et recommandations formulées au cours de la réunion de Lomé. A Dakar, des propositions et observations ont été faites et les consultants ont été invités à les intégrer dans leurs rapports finaux accompagnés des plans d'action pour la mise en œuvre des principales conclusions et recommandations.

Les objectifs des quatre études citées se présentent comme suit :

1. Étude sur le cadre comptable et statistique des finances publiques dans la région de la CEDEAO

Cette étude vise à analyser les cadres comptables et statistiques des finances publiques dans les Etats membres de la CEDEAO ainsi que les méthodes d'établissement et de présentation des statistiques des Finances Publiques afin de recommander un cadre harmonisé, notamment au niveau de la nomenclature budgétaire et du plan comptable et de faciliter les comparaisons de données entre pays de la zone et de favoriser *in fine* la surveillance multilatérale des politiques économiques. De même, l'étude elle évaluera les capacités des Etats membres pour la mise en œuvre des décisions de la CEDEAO en la matière.

2. Étude sur le cadre juridique et institutionnel existant et les capacités des autorités nationales de gestion de la dette publique des Etats membres de la CEDEAO

Cette étude vise à évaluer les cadres actuels de la gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEDEAO. Elle met un accent particulier sur la formulation des réformes susceptibles de renforcer l'harmonisation et la coordination des politiques en matière de gestion de la dette publique dans la région CEDEAO. En outre, l'étude entend, entre autres, proposer un plan d'action pour l'élaboration d'un cadre harmonisé de politiques ainsi que des procédures de la gestion de la dette publique.

3. Étude sur les lois existantes, des institutions et pratiques dans la passation des marchés publics dans les Etats membres de la CEDEAO

Le but de cette étude est d'analyser les dispositions juridiques et institutionnelles actuelles ainsi que les pratiques dans le domaine de la passation des marchés publics au sein des Etats membres de la CEDEAO et proposer un plan d'action pour l'élaboration d'un cadre harmonisé en la matière.

4. Étude sur l'harmonisation du cadre réglementaire des finances publiques dans les Etats membres de la CEDEAO

Cette étude vise à évaluer les méthodes d'élaboration, de présentation et d'exécution du budget, dans la perspective d'une harmonisation du cadre réglementaire de la gestion des Finances publiques au sein des Etats membres, d'améliorer la transparence des opérations des administrations publiques.

4.2.3. Harmonisation des cadres liés aux activités monétaires et financières

4.2.3.1. Harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières

Au sein de l'UEMOA, la réglementation et la supervision de l'activité financière ont été unifiées.

S'agissant des pays membres de la ZMAO, ils ont continué à mettre en œuvre les mesures visant à atténuer les risques et renforcer la stabilité financière dans la zone. Dans ce contexte, un collège de superviseurs a été institué dans la ZMAO en 2010 pour encourager l'échange d'informations et de vues entre les superviseurs, pour leur permettre de développer une compréhension commune du profil de risque, de coordonner la surveillance prudentielle et d'évaluation des risques des banques ayant des filiales dans la région. La BCEAO à travers la Commission Bancaire de l'UEMOA devrait siéger au sein du collège en qualité d'observateur.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans la feuille de route pour la monnaie unique de la CEDEAO, l'AMAO, en collaboration avec l'IMAO et la BCEAO a élaboré les termes de référence pour la réalisation de cette étude.

4.2.3.2. Harmonisation des législations régissant les relations financières extérieures

A la suite de la réunion de mars 2011 à Dakar des institutions de coordination de cette activité inscrite dans la feuille de route, il a été retenu de limiter le champ de l'étude aux transactions à l'intérieur de la CEDEAO. L'étude sur les relations financières extérieures devant se faire au moment du lancement de l'union monétaire de la CEDEAO. Les termes de références ont été finalisés et le processus de sélection du consultant est en cours.

4.2.3.3. Harmonisation du cadre comptable et de reporting des banques et autres institutions financières

Les termes de référence ont été validés par les trois institutions de coordination de l'activité (AMAO, IMAO et BCEAO). Le processus est en cours pour la réalisation de l'étude.

4.2.3.4. Harmonisation du cadre de politique monétaire

Cette étude qui est également sous le leadership de l'AMAO, a connu un début d'exécution avec l'adoption des termes de références par les trois institutions de coordination (IMAO, BCEAO et AMAO). Le processus est en cours.

4.2.3.5. Infrastructure des systèmes de paiements pour les transactions intra CEDEAO

La BCEAO a mis en place une infrastructure des systèmes de paiements incluant le système RTGS, au sein des Etats membres de l'UEMOA.

Dans les pays membres de la ZMAO, l'IMAO poursuit la modernisation des systèmes de paiements dans le cadre d'un projet financé par la BAD et concernant quatre pays à savoir : la Gambie, la Guinée, le Liberia et la Serra Leone. Cela vise à mettre au même niveau les systèmes de paiements de ces pays avec ceux du Ghana et du Nigeria.

Le sous comité technique sur la mise en œuvre de la feuille de route a recommandé que l'IMAO veille à la compatibilité du nouveau système avec celui en vigueur dans les Etats membres de l'UEMOA.

4.2.4. Suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires à la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO

La suppression des barrières à la libre circulation des marchandises permettra la consolidation de la zone de libre échange et la réalisation de l'union douanière au sein de la communauté. De même la suppression des barrières à la libre circulation des personnes favoriserait la mobilité de facteur travail dans la région, condition nécessaire à la création de l'union monétaire.

4.2.4.1. Consolidation de la zone de libre échange

La consolidation de la zone de libre échange est mise en œuvre à travers le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE). L'objectif du Schéma est de promouvoir le commerce intra-communautaire par l'élimination des entraves tarifaires et non tarifaires aux importations et aux exportations des produits originaires des Etats membres.

Pour atteindre cet objectif qui s'inscrit dans le moyen et long terme, la Commission de la CEDEAO a engagé plusieurs actions en vue de l'application effective par les Etats du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO. Il s'agit notamment :

- des travaux relatifs à l'analyse et à la validation des dossiers de demande d'agrément accordés par les Comités Nationaux d'Agrément afin de les notifier à tous les Etats membres ;
- de la mise en place d'un cadre de concertation UEMOA-CEDEAO dont l'objectif est d'examiner d'une part, les difficultés et les obstacles qui apparaissent à l'occasion de la mise en œuvre des programmes de libéralisation des échanges et d'autre part, de faire des propositions et des recommandations en vue d'amender et d'harmoniser les textes juridiques des deux institutions en la matière ;
- du renforcement du partenariat avec des organisations non gouvernementales évoluant dans le domaine du commerce intrarégional telles que l'USAID West Africa Trade Hub (Trade Hub) et Agri business Trade Promotion (ATP), dans le but de renforcer les capacités des structures en charge de ces questions dans les Etats membres et de renforcer le plaidoyer des acteurs du commerce dans notre espace communautaire, et,
- de la mise en place, avec l'appui de la coopération allemande (GIZ), d'un site WEB entièrement consacré au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO.

Malgré ses progrès, il convient de souligner la persistance des entraves non tarifaires qui continuent de freiner le développement des échanges intra communautaires. Les Etats membres

sont encouragés à maintenir une saine coopération et une transparence dans la mise en œuvre du SLE afin d'aplanir les difficultés souvent nées du déficit de communication.

4.2.4.2. Réalisation de l'Union Douanière

Depuis l'adoption formelle par la Conférence des Chefs d'Etats de Janvier 2006 à Niamey, de la structure du TEC CEDEAO et de la création d'un Comité Conjoint CEDEAO-UEMOA pour l'aboutissement de ce projet, des progrès notables ont été enregistrés. Ces travaux qui ont nécessité dix (10) réunions du Comité Conjoint et plusieurs réunions techniques spécialisées ont permis d'adopter un avant projet de TEC CEDEAO qui a les caractéristiques suivantes :

- ✓ une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) basée sur le Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ;
- ✓ un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés
- ✓ Les produits figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique sont répartis en cinq (5) catégories désignées comme suit :
 - Catégorie 0 : au taux de 0% : biens sociaux essentiels;
 - Catégorie 1 : au taux de 5% : biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques;
 - Catégorie 2 : au taux de 10% : intrants et produits intermédiaires;
 - Catégorie 3 : au taux de 20% : biens de consommation finale;
 - Catégorie 4: au taux de 35%: Biens spécifiques pour le développement économique

Des travaux supplémentaires sont programmés au cours du second semestre 2011 et permettront d'ici janvier 2012 de mettre en place les éléments constitutifs du TEC CEDEAO. Il s'agit :

- ✓ des travaux relatifs à la cohérence à rechercher entre l'offre d'accès aux marchés dans le cadre de la négociation APE et la classification des produits dans le cadre du TEC CEDEAO ;
- ✓ des travaux d'ajustement sur la Nomenclature Tarifaire et Statistique du fait du passage du SH₂₀₀₇ au SH₂₀₁₂
- ✓ des travaux relatifs à la finalisation des mesures d'accompagnement ;
- ✓ des travaux relatifs à la finalisation des mesures de sauvegarde.

4.2.4.3. Libre circulation des personnes et droit d'établissement

La liberté de circulation des citoyens de la communauté au sein de la CEDEAO et le droit de leur établissement dans les Etats membres constituent un des piliers du processus d'intégration. Ainsi, dans le cadre du renforcement de la vulgarisation du protocole sur la libre circulation à travers les différents canaux de communication, il a été mis en place des réseaux des médias nationaux sur la

libre circulation au Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. La mission de ces réseaux est de promouvoir la compréhension du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement à travers les médias publics et privés dans les langues nationales.

Par ailleurs, la Commission de la CEDEAO travaille à la mise en place d'observatoires sur la libre circulation des personnes et des biens. Ces observatoires fourniront des renseignements à tous les usagers de la route y compris des agents de sécurité sur leurs droits et obligations tel que contenu dans le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation. Elles seront également habilitées à traiter des cas d'abus et d'harcèlement.

La Commission a également rencontré les agents de sécurité aux frontières du Nigeria dans le cadre de la création d'une Unité de surveillance spéciale sur la route Agbara-Seme au Nigeria. L'unité sera opérationnelle courant 2011.

En outre, la rencontre annuelle des Directeurs en charge de l'Immigration sur l'état de mise en œuvre du protocole⁸ sur la libre circulation des personnes a permis de noter que dix (10) Etats membres sur les 15 ont effectivement mis en circulation le passeport harmonisé CEDEAO. De même, le processus d'établissement d'un visa ouest africain commun est avancé, ce qui permettra d'éviter les duplications des visas et de promouvoir le tourisme et l'investissement dans la région.

S'agissant des pratiques anormales, le 14^{ème} rapport⁹ sur *Improved Road Transport Governance initiative (IRTGI) on West African interstate corridors* relatif au 4^{ème} trimestre 2010, a fait ressortir le détail sur les tracasseries routières rencontrées par les transporteurs de l'Afrique de l'Ouest par le biais de trois indicateurs: le nombre de points de contrôle, le montant des pots de vin et le temps de retard. Selon le rapport, dans les pays suivis durant le dernier trimestre de 2010 le montant de pots de vin versés par des transporteurs interrogés aux agents en uniforme s'est élevé à 61 662 \$ USD et le nombre de point de contrôle routiers s'est établi à 19 161, entraînant le retard cumulé de 148,5 jours.

Ainsi, le nombre moyen de contrôle aux 100 km est d'environ 2, la moyenne des pots de vin pour 100 km varient entre 2,18 USD (au Ghana) et 13.96 USD (en Côte d'Ivoire). Le temps moyen de retards pour 100 km varie entre 14 minutes (au Togo et au Ghana) jusqu'à 28 minutes (au Sénégal). L'évolution suggère une augmentation généralisée dans les pratiques anormales au niveau de tous les indicateurs retenus : 2,5% pour le contrôle, 3,1% pour le montant de pots de vins et de 74,0% au niveau des retards.

4.2.5. Stabilisation des taux de change

L'AMAO procède au calcul quotidien des taux de change et à la publication de rapports périodiques. Elle a également réalisé une étude sur le désalignement des taux de change et son impact sur le projet de monnaie unique. En outre, la réflexion est en cours sur les modalités de mise en place du mécanisme de change de la CEDEAO.

⁸ Il convient de noter aussi la relecture en cours du protocole sur la libre circulation, en vue d'y apporter des amendements.

⁹ Le 9^{ème} rapport IRTGI présentant les résultats du sondage obtenus du 1 juillet au 30 septembre 2009, montre que le nombre de points de contrôle pour 100 km varie entre 2 et 4. Le Sénégal avait le plus grand nombre de points de contrôle, avec 4 par 100 km, suivi par le Mali, qui avait trois. Le niveau de pots de vin par 100 km variait de 3,42 USD au Togo à 10,22 USD au Mali. Les retards causés par des inspections aux points de contrôle aux 100 km varient entre 7 minutes au Togo, 17 minutes au Mali et 23 minutes au Sénégal.

4.2.6. Libéralisation de compte capital au sein de la CEDEAO

Les progrès dans ce domaine sont mitigés. En effet, le Cap Vert, la Gambie et le Libéria ont libéralisé leur compte capital alors que les autres pays membres exercent encore un certain contrôle sur ce compte. Au niveau de l'UEMOA, il est assuré la liberté de mouvements des capitaux à l'intérieure de l'Union.

4.2.7. Intégration des marchés financiers

Au regard de l'importance de l'intégration des marchés financiers pour la réussite de l'intégration monétaire, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'Association des Banquiers de l'Afrique de l'Ouest (ABAO), a lancé, en février 2011, un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la création d'un système régional de paiements et de règlement au sein de la CEDEAO. A la suite de cet appel d'offre, huit (08) manifestations ont été reçues, dont quatre ont été invités à soumettre leurs offres techniques et financières.

Il est également prévu la mise en place d'une centrale de risque de crédit, accessible à toutes les Institutions financières au niveau de la région et contenant les informations sur tous les débiteurs résidents, ou ayant obtenu un prêt dans un établissement de crédit opérant, dans la région CEDEAO.

Les discussions sur l'intégration des trois grands marchés boursiers ouest africain (Nigeria Stock Exchange, Ghana Stock Exchange et de la BRVM - Bourse régionale des Valeurs Mobilières) ont été quelque peu perturbées par les changements des dirigeants de la Bourse du Nigeria et l'évolution politique en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la mise en place du Marché Commun d'investissement au sein de la CEDEAO est en cours avec les actions visant la constitution du Conseil Régional du Marché Commun d'investissement et des Comités nationaux de coordination dans chaque État membre.

4.2.8. Cotation et transaction dans les monnaies de la CEDEAO

L'AMAO a réalisé en 2010 une étude sur « *la Convertibilité et l'utilisation des Monnaies Nationales dans les Transactions Intra-Régionales* » qui a été soumis à l'examen du Comité des Gouverneurs lors de sa session de juillet 2010 à Banjul. Ce Comité a estimé qu'il était nécessaire d'adopter une approche prudente en raison de l'existence de désalignement de taux de change réels de plusieurs monnaies et d'attaques spéculatives potentielles. Ainsi, il a demandé à l'AMAO et à l'ABAO de travailler ensemble sur cette question afin de soumettre de nouvelles propositions. Les deux institutions travaillent dans ce sens.

V. PERSPECTIVES

La mise en œuvre de l'union monétaire au sein de la CEDEAO est tributaire d'une volonté politique ferme des différentes parties prenantes, notamment les États membres. Cette volonté, accompagnée du soutien des partenaires au développement, y compris l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les autres organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, permettront des avancées importantes.

Dans ce contexte, la Commission de la CEDEAO, est engagée dans plusieurs chantiers. Ces chantiers portent, entre autres, sur l'élaboration des programmes pluriannuels de convergence, l'adoption d'un pacte de convergence, de stabilité et de solidarité entre les États membres, l'harmonisation des critères de convergence et la mise en œuvre des activités inscrites dans la feuille de route du programme de la monnaie unique de la CEDEAO.

5.1. HARMONISATION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE

La coexistence de trois mécanismes de la surveillance multilatérale au sein de la CEDEAO (UEMOA, ZMAO, CEDEAO) avec des critères souvent différents, rend difficile l'appréciation globale de convergence des États qui peuvent être performants dans un système et ne pas l'être dans un autre. Pour pallier cette situation, la Commission de la CEDEAO a, en collaboration avec les institutions régionales (UEMOA, IMAO, AMAO) avec l'appui de la BAD, réalisé une étude sur l'harmonisation des critères de convergence au sein de l'espace CEDEAO. Cette étude qui a fait l'objet d'examen et validation au cours de la réunion du 27 au 29 juin à Dakar par le Sous-Comité technique sur la monnaie unique sera soumise aux États pour adoption. Ainsi, des nouveaux critères de convergence tenant compte de la spécificité de la région ainsi que de l'évolution économique du moment devront être adoptés par les Instances de la CEDEAO avant la fin de l'année 2011.

5.2. PROGRAMMES PLURIANNUELS DE CONVERGENCE

La conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté la décision A/DEC.17/12/99 relative à l'adoption des critères de convergence dans le cadre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO et la décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO. A travers ces deux décisions, les États membres sont invités à élaborer des programmes pluriannuels de convergence (cf. art. 3 de la décision A/DEC.17/12/99 et art.7 de la décision A/DEC.17/12/01). Depuis l'adoption des décisions ci-dessus citées, aucun programme de convergence n'a été formellement élaboré et transmis à la Commission de la CEDEAO. Cette situation s'explique par le fait qu'à la suite de ces décisions, aucun cadre de rédaction de ces programmes de convergence de même qu'un horizon de convergence donnant les repères de convergence n'ont été définis.

Afin de pallier cette insuffisance, la Commission de la CEDEAO a rédigé un avant-projet de guide d'élaboration du programme pluriannuel de convergence. Ce guide a été examiné, amendé et validé comme projet de guide par les CNC/CNPE et les Institutions régionales, au cours de la réunion tenue à Bamako du 28 au 29 avril 2011.

La version amendée du guide d'élaboration des programmes pluriannuels de convergence sera soumise au prochain Conseil de Convergence pour adoption. Ainsi, sur la base de ce guide les États membres de la CEDEAO devront commencer à élaborer des programmes pluriannuels de convergence à partir d'octobre 2011.

5.3. PACTE DE CONVERGENCE POUR LES ETATS MEMBRES

La rédaction des programmes pluriannuels de convergence sur la base d'un guide précis suppose l'existence d'un horizon de convergence découlant d'un engagement pris par les plus Hautes Autorités de la Communauté, la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO. Pour résoudre l'absence d'un Pacte de convergence au sein de la région ouest africaine, la Commission de la CEDEAO a engagé un chantier de rédaction d'un pacte de convergence. Dans ce cadre, elle a organisé une réunion technique à Abuja du 23 au 25 mai 2011 qui a abouti à l'élaboration d'un avant projet de pacte de convergence. Ce pacte définira, entre autres, les étapes du mécanisme de la surveillance, l'horizon de convergence, le dispositif d'évaluation et de sanction.

5.4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FEUILLE DE ROUTE DE LA MONNAIE UNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route, la Commission de la CEDEAO poursuivra la réalisation des activités qui lui sont dévolues de même qu'elle facilitera la réalisation de celles relevant des autres Institutions régionales. Parmi les actions de la feuille au niveau de la Commission de la CEDEAO il y a :

- la finalisation de l'étude sur les critères de convergence dont l'adoption devrait intervenir d'ici à fin 2011;
- la poursuite du renforcement des capacités technique des CNC/CNPE ;
- l'organisation des réunions de validation des différentes études en cours de finalisation avec les experts des États membres et les institutions régionales;
- la réalisation des missions conjointes de surveillance multilatérale au cours du deuxième semestre 2011;
- la poursuite des travaux de recatégorisation des produits pour la mise en place de l'union douanière;
- le renforcement des capacités des Etats membres sur l'application Eurotrace et les outils de base pour le calcul des indices du commerce ;
- L'harmonisation des statistiques de la Balance des paiements au sein de la CEDEAO ;
- L'adoption du TEC CEDEAO.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans un contexte international marqué par la poursuite de la reprise de l'économie mondiale, suite à la crise économique et financière mondiale de 2008, les économies des Etats membres de la CEDEAO ont eu des résultats contrastés au cours de l'année 2010. En effet, la plupart des Etats membres font face aux difficultés macroéconomiques. Ainsi, la croissance économique dans la plupart des pays est en dessous du taux de 7% considéré comme seuil minimum au niveau de la région pour lutter efficacement contre la pauvreté. En outre, il a été enregistré une montée des tensions inflationnistes en 2010 par rapport à l'année précédente.

Au niveau des finances publiques, les déficits budgétaires demeurent élevés en 2010, en rapport avec la faiblesse structurelle des recettes fiscales. De même, les réserves de changes ont enregistré un repli en 2010 par rapport à leur niveau de l'année précédente, en liaison avec la dégradation des balances des transactions courantes observée au niveau de la plupart des pays.

Au niveau de la convergence macroéconomique, l'analyse de la situation fait ressortir que nonobstant les efforts consentis par les Etats membres, les progrès réalisés au regard des critères adoptés dans le cadre du mécanisme de la Surveillance Multilatérale de la CEDEAO ont été insuffisants en 2010.

Par ailleurs, les efforts restent encore nécessaires pour l'harmonisation du cadre statistique, la ratification et la mise en œuvre effective des différents instruments juridiques et programmes de développement de la communauté.

Au regard de ce qui précède, la mise en œuvre des recommandations ci-après devrait contribuer à l'amélioration de la performance économique des Etats membres et de la surveillance multilatérale. Il s'agit notamment de :

- l'accélération par les Etats membres de la mise en œuvre des différents instruments juridiques adoptés au niveau Communautaire, en particulier le protocole relatif à la libre circulation des personnes et des biens ainsi que les dispositions relatives au schéma de libéralisation des échanges ;
- l'élaboration, la validation et la transmission par les Etats dans les délais et en conformité avec le canevas adopté, des rapports périodiques de convergence macroéconomique à la Commission de la CEDEAO ;
- la poursuite et l'intensification par les Etats membres de leurs efforts pour lutter contre les déficits budgétaires excessifs et la promotion d'une politique budgétaire et d'endettement soutenable;
- l'adoption par les Etats membres de politique visant la rationalisation des dépenses budgétaires;
- la mise en place par l'AMAO d'un outil pour le calcul du taux de change effectif réel ainsi que de la stabilité du taux de change ;
- la poursuite, par la Commission de la CEDEAO, des efforts de renforcement des capacités des CNC/CNPE en renforçant l'appui technique et financier à leur égard.